



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Secrétariat Général
Inspection générale d'hygiène et de sécurité

HYGIENE ET SECURITE

Rapport d 'activité 2002

1^{ère} partie

Bilan des accidents de service et maladies professionnelles

1 - Bilan des accidents de service et maladies professionnelles de l'année 2002

- 1.1. Accidents de service
 - 1.1.1. Ensemble des déclarations effectuées auprès des délégations
 - 1.1.2. Accidents ayant donné lieu à arrêt de travail (supérieur à 24 heures)
 - 1.1.3. Taux de fréquence et taux de gravité
 - 1.1.4. Autres indicateurs
- 1.2. Accidents de trajet
- 1.3. Maladies professionnelles
 - 1.3.1. Déclarations de maladies professionnelles
 - 1.3.2. Types de maladies professionnelles
- 1.4. Observations générales

2^{ème} partie

Bilan d'activité des structures d'hygiène et de sécurité

2 – Structure hygiène et sécurité du CNRS

- 2.1. Organigramme fonctionnel de la structure hygiène et sécurité
- 2.2. Les acteurs
 - 2.2.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP)
 - 2.2.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)
 - 2.2.3. L'Inspecteur Général d'Hygiène et de Sécurité (IGHS)
 - 2.2.4. Les chargés de mission
 - 2.2.5. Les Comités Spéciaux d'Hygiène et Sécurité de régions (CSHS)
 - 2.2.6. Les Inspecteurs Régionaux d'Hygiène et de Sécurité (IRHS)
 - 2.2.7. Les Comités Spéciaux d'Hygiène et Sécurité d'unité (CSHS)
 - 2.2.8. Les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)
 - 2.2.9. Les autres acteurs présents dans les unités

3 - Structure hygiène et sécurité au niveau national

- 3.1. Les instances de concertation
 - 3.1.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP)
 - 3.1.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)
- 3.2. Organisation de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité
- 3.3. Les actions nationales de prévention
 - 3.3.1. Travaux de sécurité dans les opérations immobilières
 - 3.3.2. Actions nationales de formation
 - 3.3.3. Groupes de travail
 - 3.3.4. Publications
 - 3.3.5. Sites Web
 - 3.3.6. Renforcement des relations avec les partenaires
 - 3.3.7. Développement du projet « retour d'expérience »
 - 3.3.8. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité au CNRS
 - 3.3.9. Participation à diverses actions ou instances internes
 - 3.3.10. Participation à diverses actions ou instances externes

4 - Structure hygiène et sécurité au niveau régional

- 4.1. Les instances de concertation
- 4.2. Organisation des services hygiène et sécurité régionaux
- 4.3. Les actions régionales de prévention
 - 4.3.1. Actions régionales de formation
 - 4.3.2. Visites d'unités, audits, expertises, assistance
 - 4.3.3. Participation aux travaux immobiliers
 - 4.3.4. Animation du réseau des ACMO
 - 4.3.5. Avis sur les rapports d'hygiène et de sécurité du directeur d'unité
 - 4.3.6. Relations avec les partenaires
 - 4.3.7. Enquêtes après accidents
 - 4.3.8. Autres activités

5 - Structure hygiène et sécurité au niveau local

- 5.1. Les instances de concertation
- 5.2. Les Agents Chargés de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité

<h3>3^{ème} partie</h3> <h2>Les projets en développement et les objectifs pour 2002</h2>
--

6 - Les objectifs nationaux

- 6.1. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle
- 6.2. Réorganisation de la fonction hygiène et sécurité
- 6.3. Mise en place d'une démarche d'évaluation des risques et de programmation des actions de prévention au niveau des unités et services
- 6.4. Renforcement et clarification des relations avec les établissements partenaires
 - 6.4.1. Poursuite de la mise en œuvre des conventions particulières
 - 6.4.2. Signature avec le CEA de la convention relative à la sécurité
 - 6.4.3. Projets communs
- 6.5. Poursuite des activités en réseau (IRHS, ACMO, médecins de prévention..)
 - 6.5.1. « Prévention infos »
 - 6.5.2. « Cahiers de prévention »
- 6.6. Développement des sites Internet et Intranet de l'IGHS
- 6.7. Projet « retour d'expérience »
- 6.8. Formations nationales
 - 6.8.1. Pour les inspecteurs d'hygiène et de sécurité
 - 6.8.2. Pour les réseaux de préventeurs (IRHS, ACMO, Médecins)
 - 6.8.3. Pour les agents / Thèmes particuliers
- 6.9. Outils de formation
- 6.10. Mise en œuvre de la réglementation relative au transport des matières dangereuses
- 6.11. Nouvelle instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité au CNRS
- 6.12. Campagne de prévention sur les accidents de trajet

7 - Les objectifs régionaux

- 7.1. Les objectifs nationaux déclinés en région
 - 7.1.1. Poursuite des objectifs des années précédentes
 - 7.1.2. Mise en œuvre de l'évaluation des risques par les unités
 - 7.1.3. Mise en œuvre de la réglementation ADR pour le transport des matières dangereuses
 - 7.1.4. Amélioration de l'évaluation des unités
- 7.2. Autres objectifs régionaux spécifiques à une délégation

1^{ère} partie

Bilan des accidents de service et maladies professionnelles

1 – Bilan des accidents de service et maladies professionnelles de l'année 2002¹

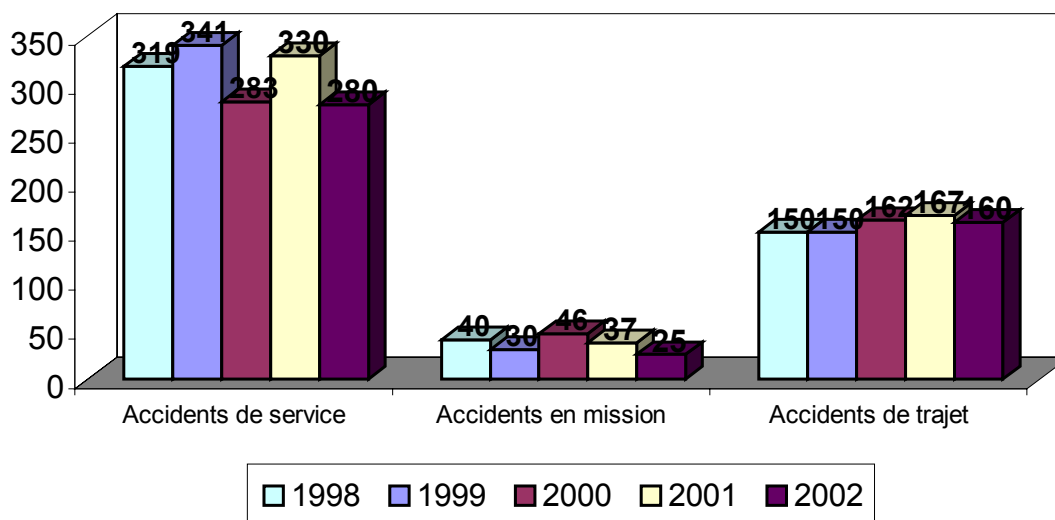
1.1. Accidents de service

1.1.1. Ensemble des déclarations effectuées auprès des délégations

En 2002, **465** déclarations ont été établies (hors maladies professionnelles) ayant entraîné **4797** jours d'arrêt de travail. Les déclarations d'accident se décomposent de la manière suivante :

- ◆ **280** déclarations d'accidents de service
- ◆ **25** déclarations d'accidents en mission
- ◆ **160** déclarations d'accidents de trajet

Evolution des déclarations des accidents de service, en mission et de trajet des 5 dernières années



On constate une relative stabilité des déclarations d'accidents de service et de trajet et une tendance à la baisse des accidents en mission (au cours des 3 dernières années).

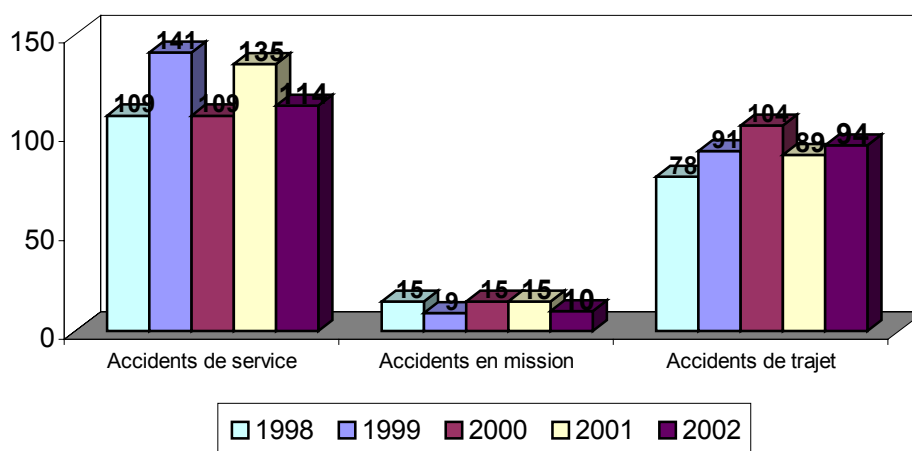
¹ Données fournies par le Bureau des Pensions et des Accidents du Travail (DRH-BPAT)

1.1.2. Accidents ayant donné lieu à arrêt de travail (supérieur à 24 heures)

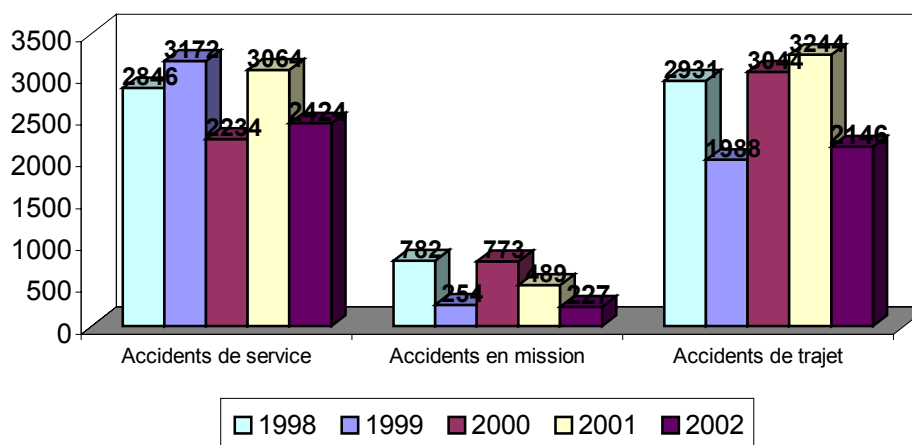
En 2002, **218** accidents ont entraîné **4797** jours d'arrêt de travail. Les accidents avec arrêt de travail supérieur à 24 heures se décomposent de la manière suivante :

- ◆ **114** accidents de service, ayant entraînés **2424** jours d'arrêt
- ◆ **10** accidents en mission, ayant entraînés **227** jours d'arrêts
- ◆ **94** accidents de trajet., ayant entraînés **2146** jours d'arrêt

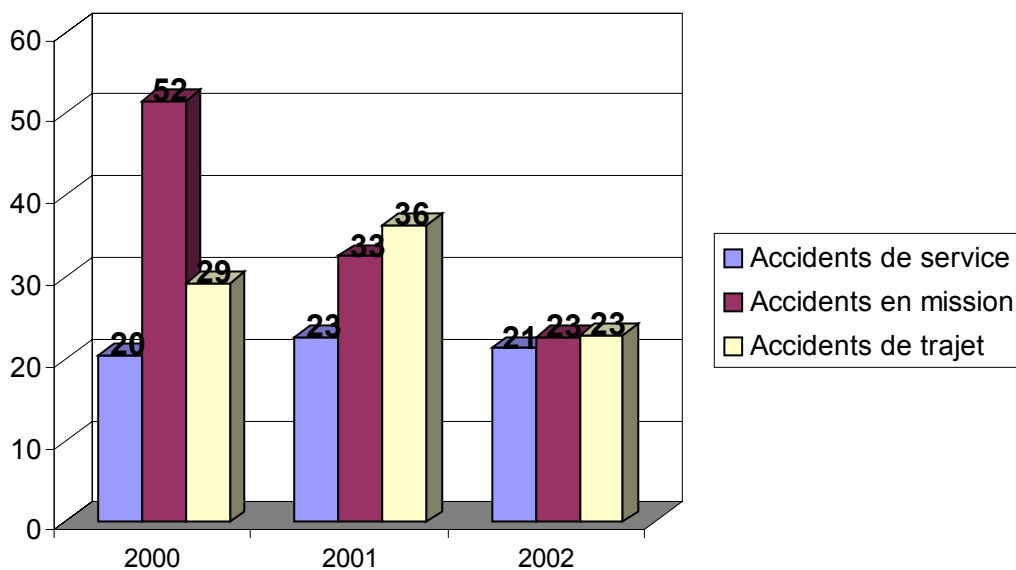
Evolution des accidents ayant donné lieu à arrêt de travail des 5 dernières années



Evolution du nombre de jours d'arrêt des accidents des 5 dernières années



Indice de gravité des accidents de service, de mission et de trajet sur les 3 dernières années



L'indice de gravité des accidents de service reste constant sur les 3 dernières années. Celui des accidents de mission diminue sensiblement. On observe un indice de gravité pour l'année 2002 très proche pour les 3 types d'accident.

1.1.3. Taux de fréquence et taux de gravité

Le taux de fréquence est un indicateur normalisé nationalement rapportant le nombre d'accidents avec arrêt (hors trajet) au nombre total d'heures travaillées :

$$TF = \frac{\text{Nombre d'accidents de service et de mission avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

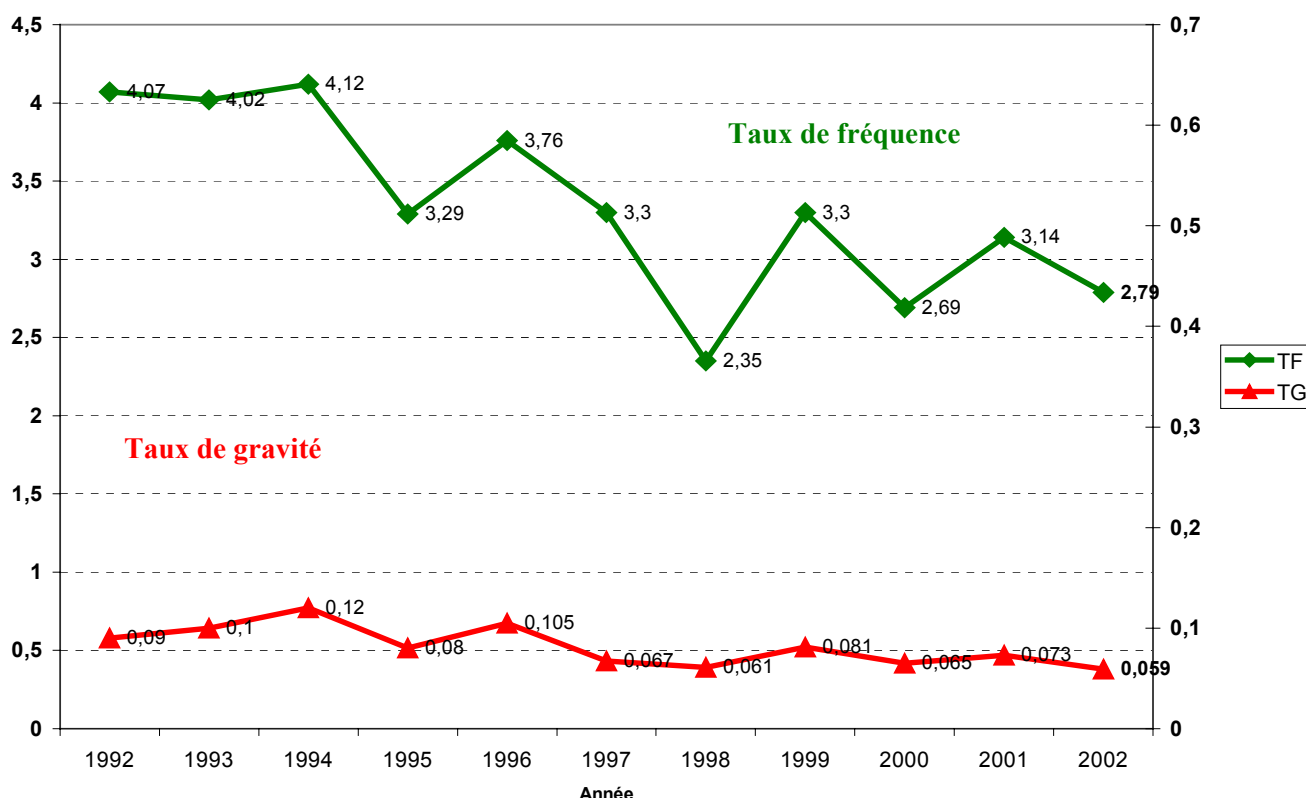
Le taux de gravité est un indicateur normalisé nationalement rapportant le nombre de jours d'arrêt au nombre total d'heures travaillées :

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

- ◆ Le taux de fréquence 2002 s'établit à **2.79**
- ◆ Le taux de gravité 2002 s'établit à **0.059**

Les taux de fréquence et de gravité ont été calculés en prenant en compte les accidents de service et de mission pour 27770 agents travaillant 1600 heures par an (données 2002).

Evolution des taux de fréquence et de gravité au cours des 11 dernières années



◆ Les taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) sont inférieurs aux taux les plus faibles en France, tous secteurs d'activité confondus.

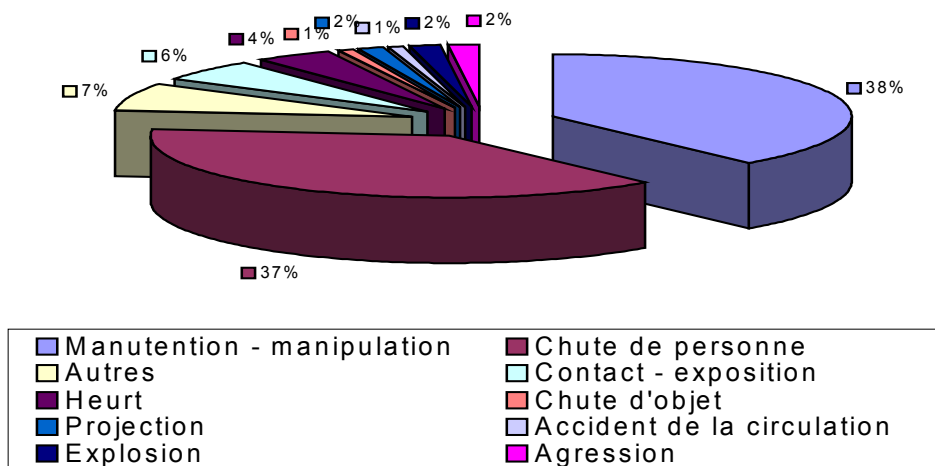
A titre d'exemple, le taux de fréquence et le taux de gravité moyens en France sont respectivement de 24,6 et 1,01 (données 2000).

1.1.4. Autres indicateurs

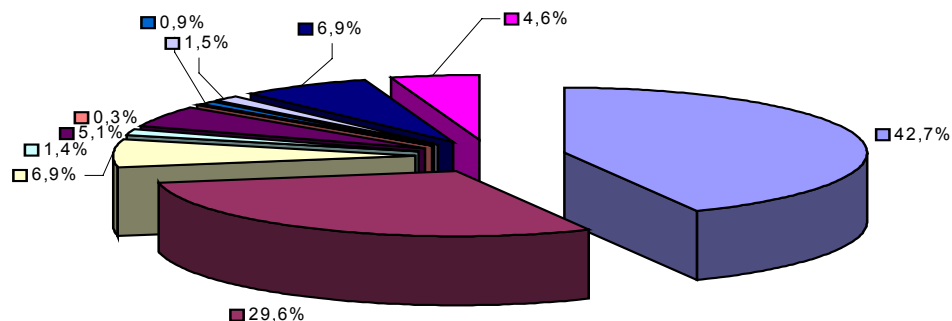
1.1.4.1. Accidents de service et de mission avec arrêt par cause

Causes	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'arrêt
Chute de personne	47	786
Chute d'objet	1	8
Manutention - manipulation	48	1132
Heurt	5	135
Projection	2	23
Contact – exposition	7	37
Explosion	2	184
Accident de la circulation	1	41
Agression	2	123
Autres	9	182
TOTAL	124	2651

Répartition des accidents de service et de mission avec arrêt par cause



Répartition des jours d'arrêt des accidents de service et de mission par cause



◆ Les deux principales causes d'accidents de service et de mission avec arrêt sont comme les années précédentes :

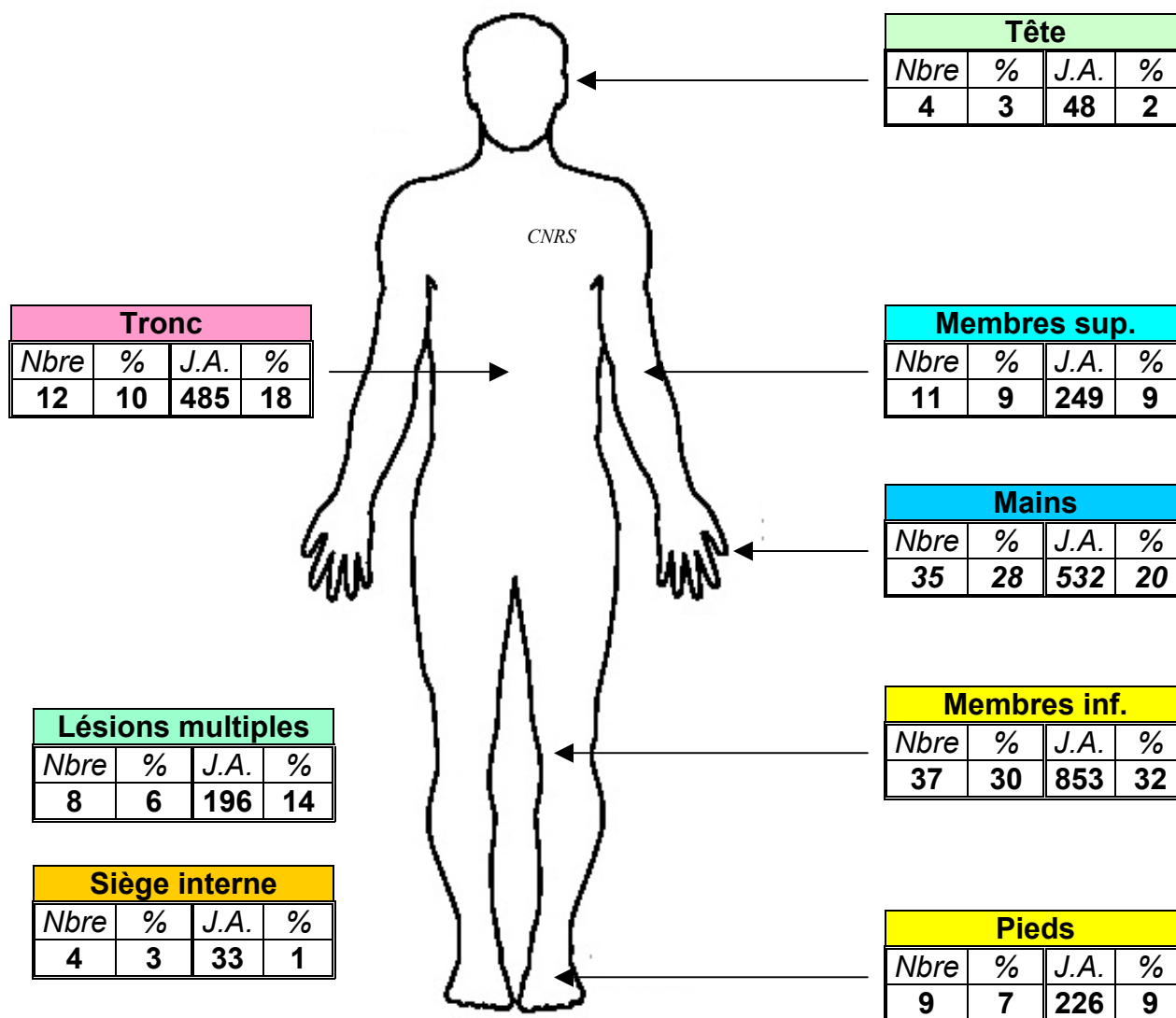
- Les chutes (et plus particulièrement les chutes de plain-pied)
- Les accidents de manutention et de manipulation

Elles représentent **75 %** des accidents de service et de mission avec arrêt et **72 %** des jours d'arrêt.

On constate que l'indice de gravité, c'est à dire le nombre de jours d'arrêt par accident, est beaucoup plus important pour les accidents liés à une manutention (1132 jours d'arrêt pour 48 accidents soit un indice de gravité de 24) que pour les accidents de chute (786 jours d'arrêt pour 47 accidents soit un indice de gravité de 17). Une inversion de ces résultats est constatée par rapport à l'année 2001.

1.1.4.2. Accidents de service et de mission avec arrêt par siège de lésions

Répartition des accidents de service et de mission par siège de lésion



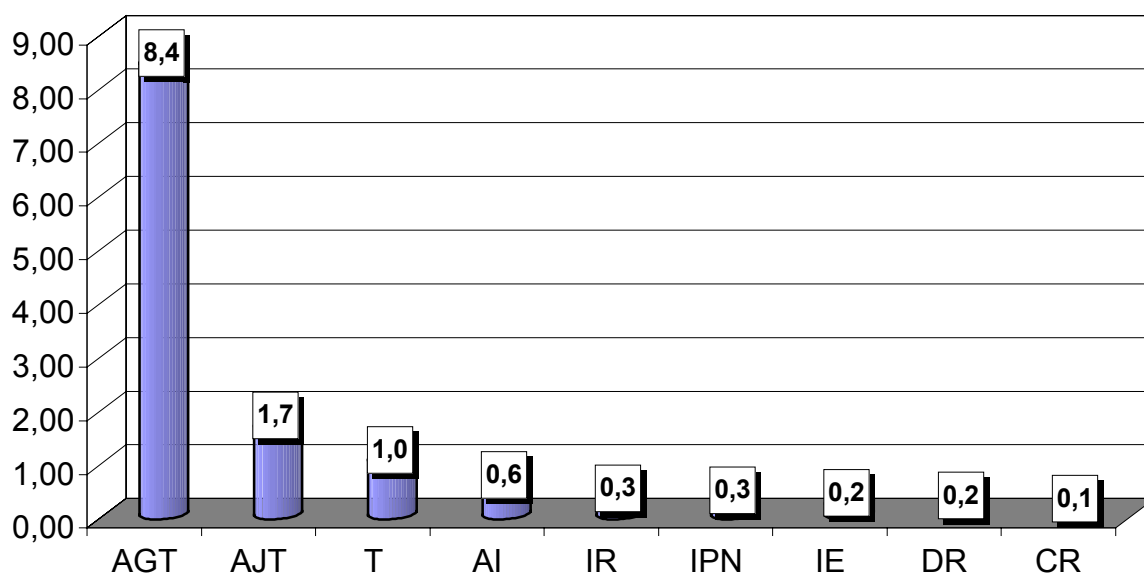
♦ On observe que les membres inférieurs sont le siège de lésions les plus fréquentes, représentant **30 % des lésions** suite à un accident avec arrêt. Les mains représentent **28 % des lésions** (en 2001, les lésions aux mains étaient les plus fréquentes). **32% des jours d'arrêt** concernent des accidents avec pour siège de lésions les membres inférieurs.

1.1.4.3. Accidents de service et de mission avec arrêt suivant les grades

Grade	Accidents	Jours arrêt	Indice de Gravité
DR	8	125	16
CR	9	125	14
IR	8	78	10
IE	8	55	7
IPN	1	60	60
AI	12	444	37
T	43	790	18
AGT	8	530	66
AJT	19	335	18
BDI	3	24	8
CDD	5	85	17
TOTAL	124	2651	21

* ne sont pas indiqués les contractuels

*Nombre d'accidents de services et de missions suivant les grades pour 100 personnes
(Accidents de trajet et maladies professionnelles exclus)*



On constate que les agents de la catégorie C sont les plus fréquemment exposés au risque d'accident et représentent 22 % des accidents avec arrêt. (La catégorie C représente 4 % des effectifs du CNRS)

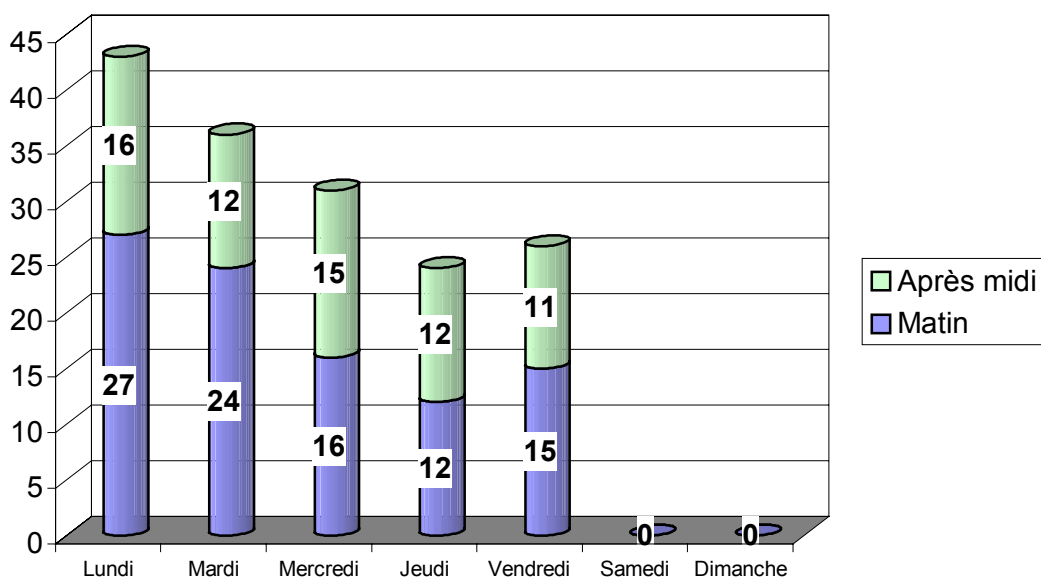
1.2. Accidents de trajet

En 2002, **160** déclarations d'accidents de trajet ont été établies. **94** accidents avec arrêt supérieur à 24 heures ont entraînés **2146** jours d'arrêt (représentant 59 % des déclarations d'accident de trajet).

Les accidents de trajet représentent **34%** des déclarations et **43%** des accidents avec arrêt.

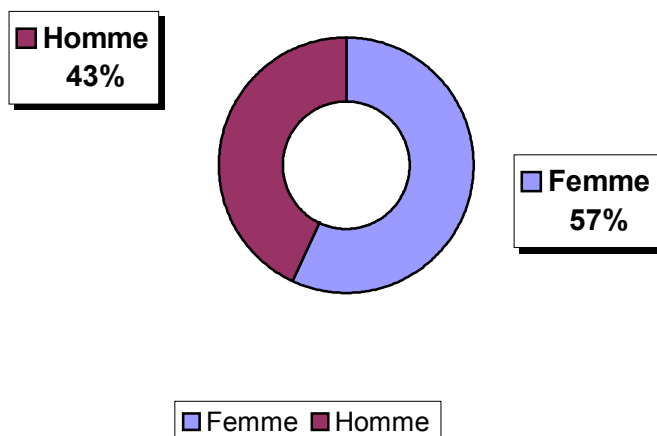
On constate une augmentation de **5,6%** du nombre d'accidents de trajet avec arrêt par rapport à l'année 2001.

Répartition des déclarations d'accidents de trajets par jour



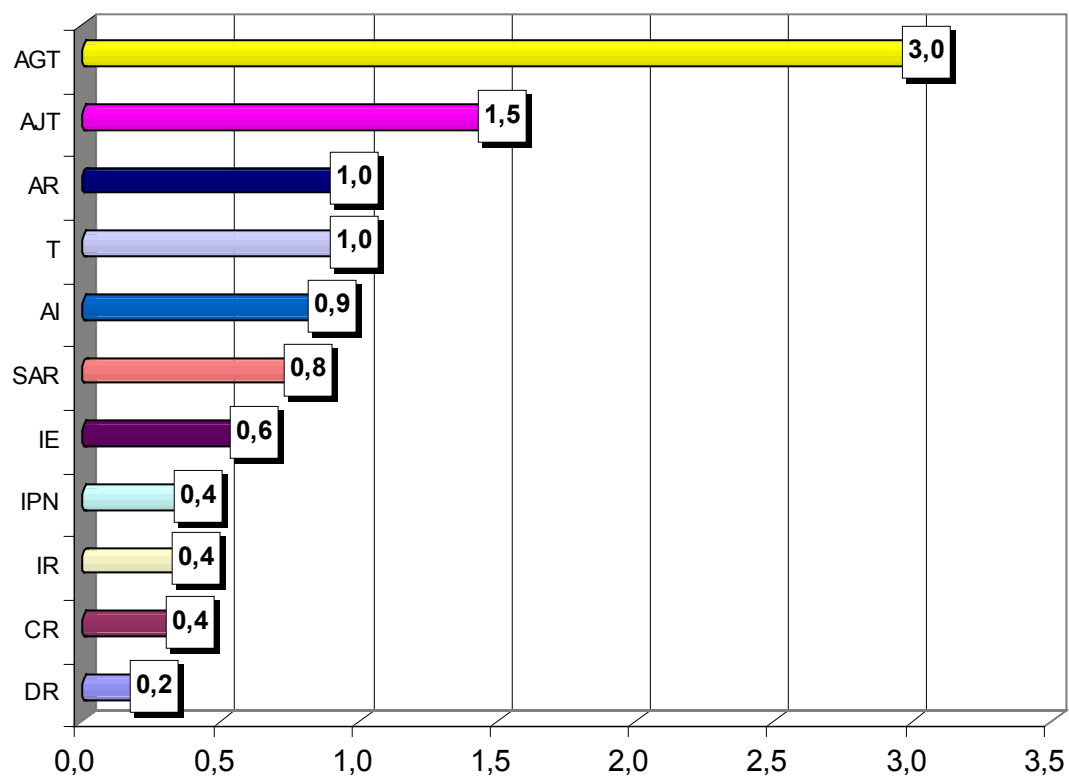
On constate que **50%** des déclarations d'accidents de trajet ont lieu les jours du lundi et du mardi et que **59 %** des accidents ont lieu le matin.

Proportion des accidents de trajet par sexe



57 % des accidents de trajet ont concernés les femmes (la population femme représente 42% de l'effectif total du CNRS).

Répartition des accidents de trajet par grade pour un effectif de 100 personnes

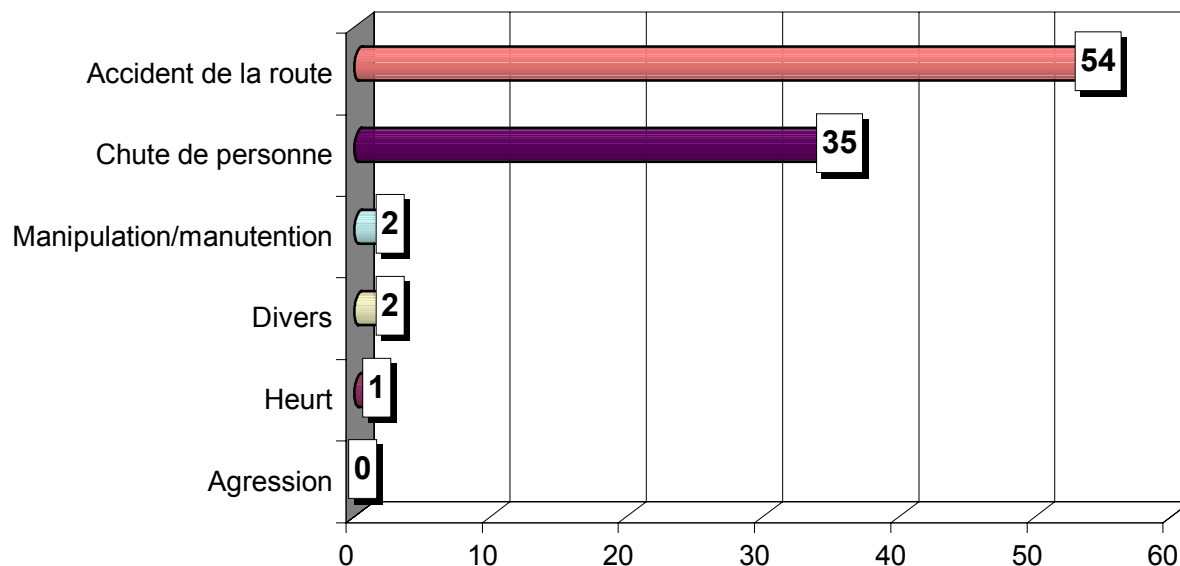


Les agents de catégorie C ont les taux d'accident les plus élevés (au moins 3 fois plus important que les autres catégories).

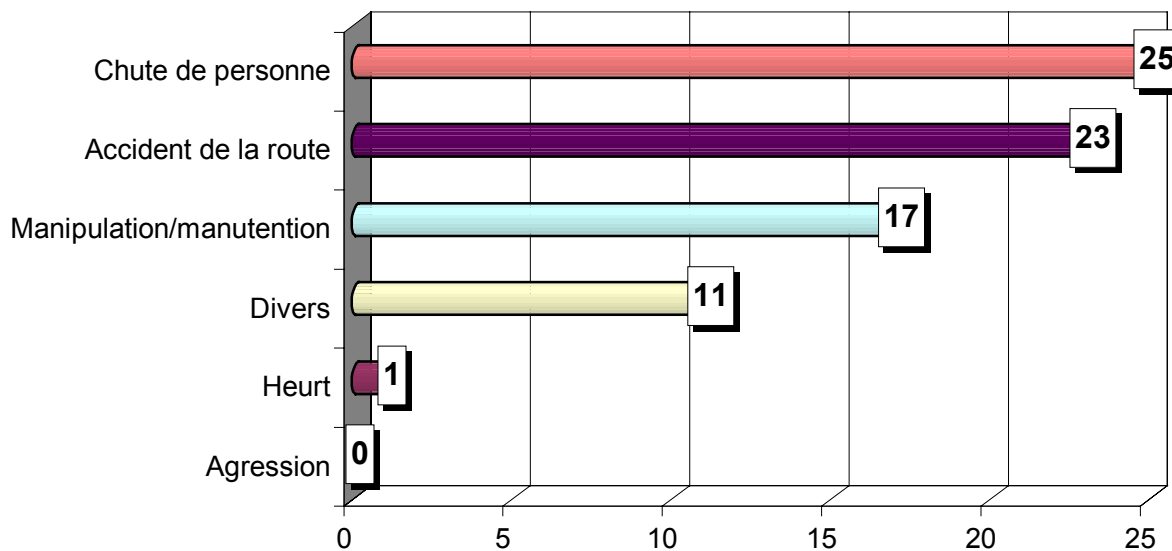
Cause des accidents de trajet

	Nombre de déclaration d'accidents	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre de jours d'arrêt	Indice de gravité
Accidents de la route	85	54	1232	23
Chute de personne	59	35	859	25
Manipulation/manutention	4	2	33	17
Heurt	4	1	1	1
Agression	4	0	0	0
Divers	4	2	21	11
Total	160	94	2146	23

Nombre d'accidents de trajet avec arrêt par cause



Indice de gravité des accidents de trajet (Nbre de jours d'arrêt/accident avec arrêt)



1.3. Maladies professionnelles

1.3.1. Déclarations de maladies professionnelles

En 2002, **14** maladies ont été déclarées et enregistrées au bureau des pensions et accidents du travail (21 en 2000 et 19 en 2001).

On constate une diminution du nombre de déclarations de maladies professionnelles par rapport aux années précédentes.

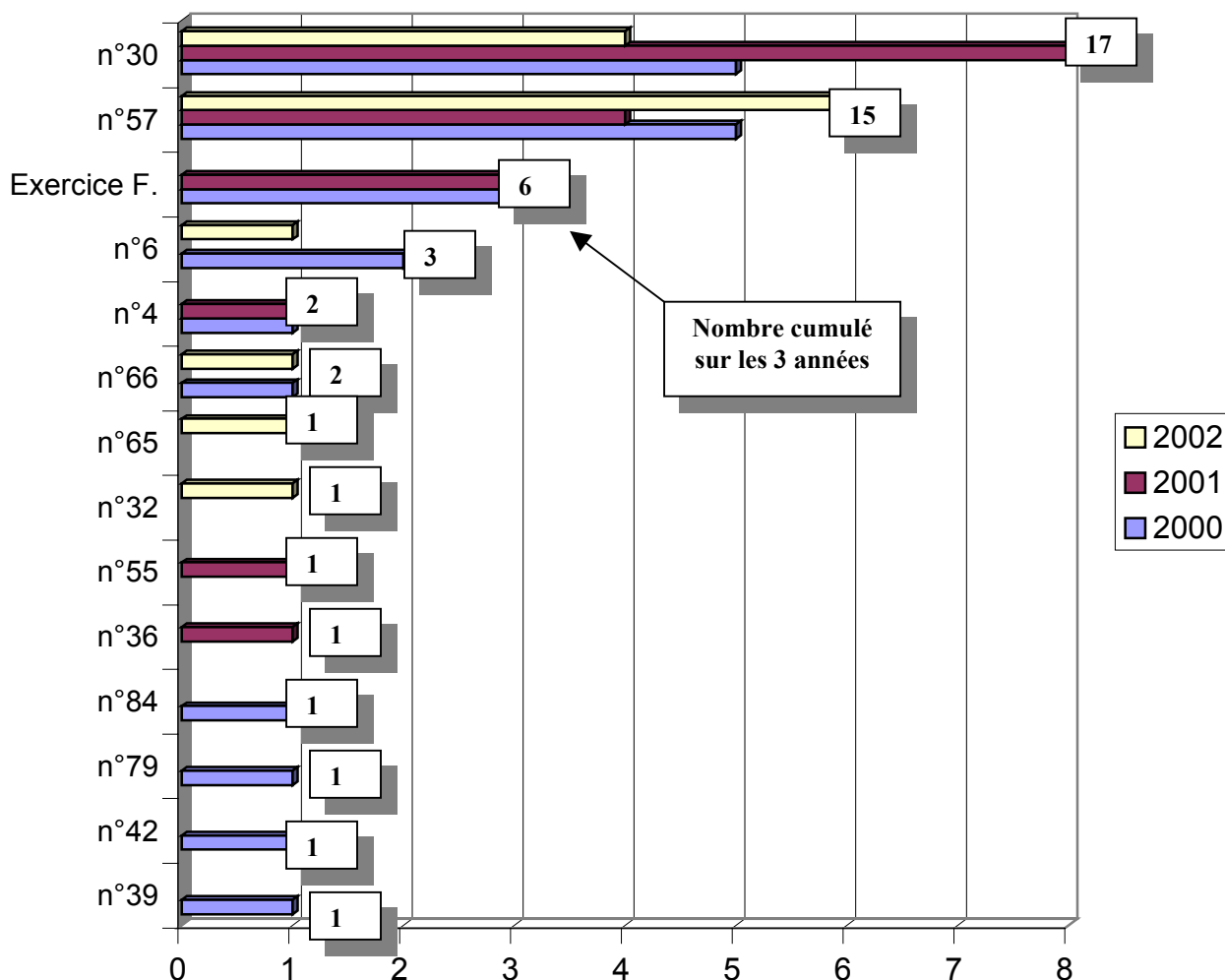
1.3.2. Types de maladies professionnelles déclarés

N° du tableau de maladie professionnelle	Type de maladie professionnelle	Nombre de cas	Délégations concernées
N°6	Affections provoquées par les rayonnements ionisants	1 cas	Paris B
N° 30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	2 cas 1 cas 1 cas	Paris B Ile de France Est IN2P3
N° 32	Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux	1 cas	Languedoc-Roussillon
N° 57	Affections particulières provoquées par certains gestes et postures de travail	1 cas 2 cas 1 cas 1 cas 1cas (*1)	Paris B Alsace Bretagne IN2P3 Ile de France Est
N° 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	1cas	Alsace
N° 66	Affections respiratoires de mécanisme allergique	1cas (*2)	Paris A

(*1) : Désignation des maladies en 57C : Poignet – Main et doigt

(*2) : Désignation des maladies en 66A

Evolution du nombre de déclarations de maladies professionnelles au cours des 3 dernières années par année et par n° de tableau du régime général (Art. R.461-3)



- Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
- Tableau n°57 : Affections particulières provoquées par certains gestes et postures de travail
- Exercice F. : Affections contractées dans l'exercice des fonctions
- Tableau n°6 : Affections provoquées par les rayonnements ionisants
- Tableau n°4 : Hémopathies provoquées par le benzène
- Tableau n°66 : Affections respiratoires de mécanisme allergique
- Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- Tableau n°32 : Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux
- Tableau n°55 : Affections professionnelles dues aux amides
- Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque
- Tableau n°42 : Surdit  provoqu e par les bruits l sionnels
- Tableau n°39 : Maladies professionnelles engendr es par le bioxyde de mangan se

Les affections provoquées par l'inhalation des poussières d'amiante et celles provoquées par les gestes et postures de travail constituent toujours les premières causes des déclarations de maladies professionnelles.

On constate que **30 %** des déclarations de ces 3 dernières années concernent des affections provoquées par l'inhalation des poussières d'amiante et que **28 %** concernent les affections provoquées par les gestes et postures de travail

1.4. Observations générales

Les accidents de trajet ont une part relativement importante dans les accidents et aucune tendance à la baisse n'est observée, on constate plutôt une très légère augmentation en année glissante. Malgré cela, la durée moyenne des incapacités temporaires est faible par rapport à la moyenne nationale. En 2002, le nombre de journée d'arrêt par accident de trajet était de 22,8. (au niveau du régime général, on constate un taux moyen de 57.,3 – donnée 2000).

Ces résultats, bien que satisfaisants, doivent cependant être nuancés :

- ◆ Il existe très probablement une sous-déclaration en matière d'accidents de service (statut des personnels, état d'esprit, ...).
- ◆ Seuls les agents du CNRS sont ici pris en compte.
- ◆ Des accidents graves (heureusement rares) sont toujours susceptibles de se produire. D'où l'importance d'agir préventivement.
- ◆ En matière de maladies professionnelles, il existe à l'évidence une sous-déclaration et une sous-estimation (qui d'ailleurs ne sont pas exclusives au CNRS). En particulier, les effets différés et à long terme de certains produits ou procédés utilisés dans des laboratoires sont à redouter (difficulté à établir des liens entre pathologies et expositions, expositions multiples ...).

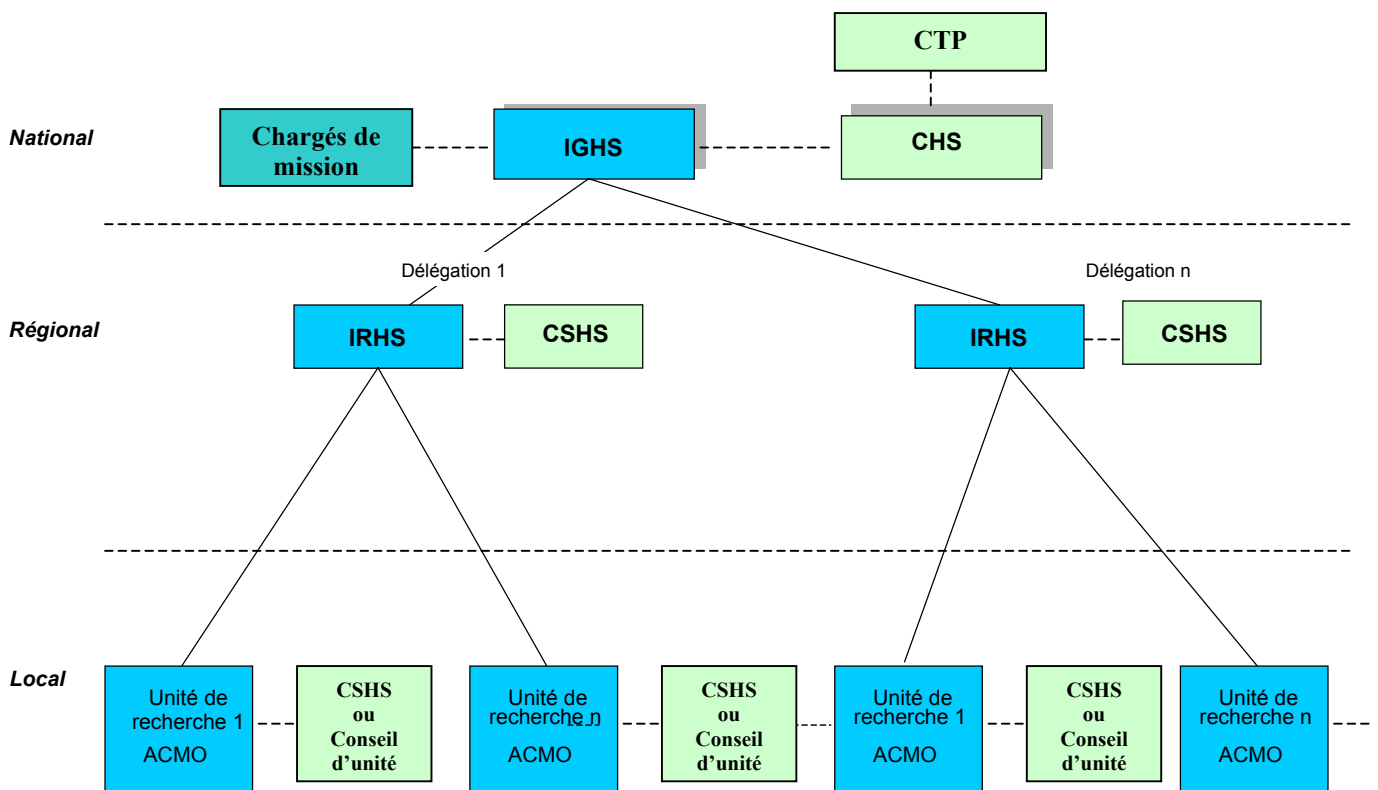
2^{ème} partie

Bilan d'activité des structures d'hygiène et de sécurité

2 - Structure hygiène et sécurité du CNRS

2.1. Organigramme fonctionnel de la structure hygiène et sécurité du CNRS

La structure hygiène et sécurité du CNRS est composée de 3 niveaux (national, régional et local) comme décrit dans l'organigramme suivant :



Autres acteurs : Sauveteurs Secouristes du travail, Equipiers d'intervention incendie, Personnes compétentes en radioprotection

IGHS : Inspection Générale Hygiène et Sécurité
 IRHS : Inspecteur Régional Hygiène et Sécurité
 ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

2.2. Les acteurs

2.2.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP)

Il est présidé par la Directrice Générale du CNRS.
 Il peut se saisir de questions relevant de l'hygiène et de la sécurité et être saisi par le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Il est informé du bilan national annuel d'activité de l'inspection générale et des projets et objectifs pour l'année suivante.

2.2.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)

Il est présidé par le secrétaire général du CNRS.

Il assiste le comité technique paritaire dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Il examine les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu' à la prévention médicale pour l'ensemble du CNRS.

Il donne un avis sur les bilans annuels d'activité en hygiène et sécurité et en médecine de prévention ainsi que sur les projets et objectifs de l'année suivante.

2.2.3. L'Inspecteur Général d'Hygiène et de Sécurité (IGHS)

L'Inspecteur Général d'Hygiène et de Sécurité propose à la direction de l'établissement et aux instances nationales de concertation les objectifs de la politique de prévention.

Il a pour missions :

- de conseiller la direction de l'établissement,
- d'assurer le suivi général de l'application de la réglementation, des directives adoptées et des mesures préconisées,
- d'animer et de coordonner le groupe des inspecteurs d'hygiène et de sécurité,
- d'intervenir en cas de danger immédiat,
- de diriger les enquêtes techniques sur les accidents graves.

2.2.4. Les chargés de mission

3 chargés de mission apportent dans leur domaine d'expertise, un appui aux directeurs de département scientifique, aux directeurs d'unité et aux structures d'hygiène et de sécurité (inspecteurs, ACMO, ...)

- Un chargé de mission pour l'expérimentation animale relevant du Département des sciences de la vie.
- Un chargé de mission pour les risques chimiques relevant du Département des sciences chimiques.
- Un chargé de mission pour les risques radioactifs relevant de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité.

2.2.5. Les comités spéciaux d'hygiène et de sécurité de régions (CSHS)

Ils sont présidés par les délégués régionaux.

Ils examinent les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité et à la médecine de prévention pour les services et unités de recherche de la délégation.

Ils donnent un avis sur les rapports annuels régionaux d'hygiène et de sécurité et de médecine de prévention ainsi que sur les objectifs régionaux.

2.2.6. Les Inspecteurs Régionaux d'Hygiène et de Sécurité (IRHS)

Les Inspecteurs Régionaux d'Hygiène et de Sécurité assistent leur délégué régional dans la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de sécurité définie par le CNRS.

Ils ont pour missions :

- de conseiller le délégué régional, les directeurs d'unité et l'ensemble des agents sur l'évaluation des risques et leur prévention,
- de contrôler les bâtiments, locaux, matériels et bonnes pratiques de sécurité,
- d'organiser des formations à la prévention,
- d'animer le réseau des ACMO.

2.2.7. Les Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité d'unité (CSHS)

Ils sont créés (lorsque l'effectif est supérieur à 50 personnes tous statuts confondus ou que l'importance des risques les justifie) et présidés par le directeur d'unité.

Ils traitent des questions d'hygiène et de sécurité de l'unité.

Ils participent à l'évaluation des risques et à l'élaboration du programme de prévention de l'unité.

A défaut du CSHS d'unité, c'est le conseil d'unité qui constitue l'instance consultative compétente pour les questions d'hygiène et de sécurité.

2.2.8. Les Agents Chargés de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Les ACMO, nommés par les directeurs d'unité, après avis des conseils d'unité, sont chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans l'unité.

Ils assistent et conseillent les directeurs d'unité dans ce domaine.

Ils ont pour missions :

- l'application des obligations réglementaires,
- la participation à l'évaluation des risques et à la définition des mesures de prévention,
- l'information et la formation des nouveaux entrants,
- le secrétariat et l'animation des comités spéciaux d'hygiène et de sécurité d'unité,
- la mise en place des registres d'hygiène et de sécurité,
- d'enquêter à la suite d'accidents ou d'incidents .

2.2.9. Les autres acteurs présents dans les unités

Dans les différentes unités, des personnes interviennent avec des compétences spécifiques relatives à l'hygiène et à la sécurité :

- ♦ personnes Compétentes en Radioprotection (PCR),
- ♦ sauveteurs Secouristes du Travail (SST),
- ♦ équipiers d'intervention incendie.
- ♦ ...

3 - Structure hygiène et sécurité au niveau national

3.1. Les instances de concertation

3.1.1. Le Comité Technique Paritaire (CTP).

Il s'est réuni 5 fois en 2002 : les 24 janvier, 26 février, 21 mars, 8 juillet et 10 octobre.

- ◆ **Le 8 juillet**, il a examiné les bilans d'activité de l'inspection d'hygiène et de sécurité et du comité d'hygiène et de sécurité ainsi que les statistiques relatives aux accidents de service et maladies professionnelles pour 2001.

3.1.2. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité du CNRS s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2002 : le 14 mai et le 24 octobre.

- ◆ **Le 14 mai**, ont été notamment présentés et discutés :
 - le bilan d'activité de l'inspection d'hygiène et de sécurité pour 2001 et ses objectifs pour 2002,
 - le bilan des accidents de service et des maladies professionnelles de 2001,
 - le projet « retour d'expérience »,
 - la situation au Pic de Bure,
 - le devenir du comité spécial d'hygiène et de sécurité de l'INSU.
- ◆ **Le 24 octobre**, ont été notamment présentés et discutés :
 - le rapport d'activité national 2001 sur la médecine de prévention,
 - les diverses actions en cours,
 - le bilan pour le CNRS de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse.

3.2. Organisation de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité

Le service, rattaché administrativement au Secrétaire général, est composé de quatre agents :

- ◆ un inspecteur général d'hygiène et de sécurité,
- ◆ une inspectrice générale adjointe d'hygiène et de sécurité,
- ◆ un ingénieur hygiène et sécurité,
- ◆ une assistante.

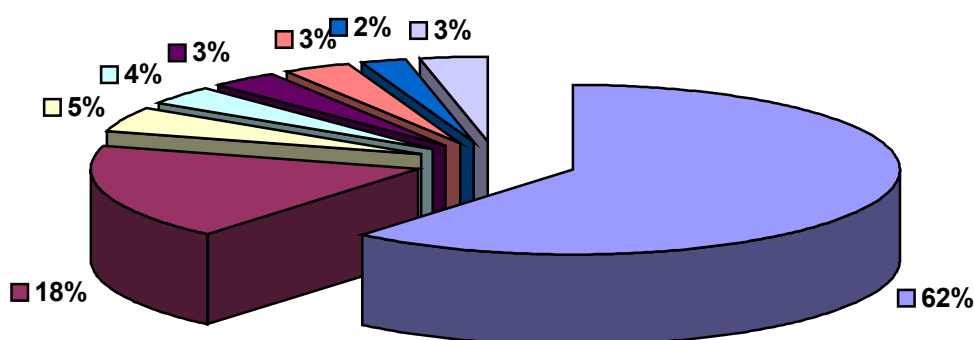
3.3. Les actions nationales de prévention

3.3.1. Travaux de sécurité dans les opérations immobilières²

Dans le cadre des crédits d'entretien destinés à des opérations spécifiques, des travaux de sécurité ont été réalisés : rénovation et mise en conformité des installations électriques, sécurité incendie (détections, alarmes, issues de secours,...), mise en conformité des sorbonnes, garde-corps..., mise en conformité de locaux de stockage pour produits dangereux,...pour un montant de 3 403 420 euros.

Libellés opérations	Montants (en euros hors taxes)
Rénovation et mise en conformité des installations électriques	2 081 688
Sécurité incendie (détections, alarmes, issues de secours, ...)	622 986 €
Réfection et mise en sécurité des toitures	158 029 €
Mise en conformité des sorbonnes	129 293 €
Mise en conformité des ascenseurs et monte-charges	112 778 €
Protection garde-corps	107 746 €
Stockage des produits dangereux	73 587 €
Divers (accès, réseau gaz, amiante, traitements effluents)	117 313 €
TOTAL	3 403 420 €

Répartition des crédits d'entretien spécifique liés à la sécurité



■ Installations électriques	■ Sécurité incendie
■ Toitures	■ Sorbonnes
■ Ascenseurs	■ Garde-corps
■ Stockage produits dangereux	■ Divers

Les programmations 2002 et 2003 des crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité sont présentées dans les tableaux de l'annexe 4.

² Informations fournies par la direction des finances - bureau des affaires immobilières (DFI-BAI)

3.3.2. Actions nationales de formation

Comme les années précédentes, plusieurs actions de formation ont été mises en œuvre par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité.

◆ Formation des inspecteurs d'hygiène et de sécurité

Deux séminaires de formation et de coordination de deux jours **et deux séminaires** d'une journée ont été organisés sur les principaux thèmes suivants :

- conception des laboratoires de chimie,
- transport des matières dangereuses,
- utilisation du logiciel « AIE » d'analyse des accidents et incidents,
- échanges d'expériences.

Ces séminaires regroupent l'ensemble des inspecteurs d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

◆ Sensibilisation à la prévention des nouveaux directeurs d'unité

Dans le cadre de la formation au management des nouveaux directeurs d'unité, une sensibilisation sur les questions d'hygiène et de sécurité et sur les responsabilités encourues a été dispensée au cours de 6 sessions.

87 directeurs d'unité, représentant 69 % des directeurs nommés en 2002 ont suivi cette formation.

◆ Formations destinées au réseau de préventeurs (ingénieurs et inspecteurs d'hygiène et de sécurité, médecins de prévention, ACMO, membres de CHS, personnes compétentes en radioprotection,...)

Des formations ont été organisées sur les thèmes suivants :

- Prévention du risque chimique et génotoxique au laboratoire : 4 jours - 31 participants.
- Prévention du risque biologique au laboratoire : 4 jours - 35 participants.
- Formation des membres des CHS (du CNRS, du Ministère de l'éducation nationale et de l'INSERM) : 5 jours - 22 participants
- Réactualisation des connaissances des personnes compétentes en radioprotection : 26 participants (6 jours en 2 sessions)

Ces formations ont été organisées en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale (établissements d'enseignement supérieur) et avec l'INSERM (formation des membres de CHS).

3.3.3. Groupes de travail

Plusieurs groupes de travail, pilotés par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité, ont fonctionné au cours de l'année. Certains d'entre eux avaient pour objectif l'élaboration de guides de bonnes pratiques de sécurité publiés dans la collection CNRS « Les cahiers de prévention - santé, sécurité, environnement », d'autres la réalisation d'outils divers destinés aux préventeurs.

◆ Cahiers de prévention « santé, sécurité, environnement »

Les groupes de travail, associant divers préventeurs (ingénieurs et inspecteurs d'hygiène et de sécurité, médecins de prévention, ACMO, scientifiques,...), ont fonctionné tout au long de l'année avec pour thèmes :

- La prévention des risques biologiques,
- La prévention des risques liés aux appareils à pression,
- La prévention des risques radioactifs,
- La prévention des accidents liés à la manutention.

◆ Nouvelle instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité au CNRS

Le projet d'instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité prend en compte les évolutions rendues nécessaires par un contexte qui a changé :

- un partenariat renforcé avec les établissements d'enseignement supérieur,
- un cadre réglementaire profondément modifié avec l'obligation de création d'un document unique formalisant les résultats de l'évaluation des risques,
- une fonction de contrôle indépendante et mutualisée qui s'impose à tous.

◆ Outils de prévention

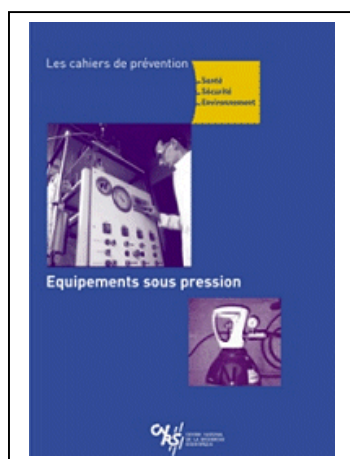
Un groupe mixte d'inspecteurs et d'ingénieurs d'hygiène et de sécurité et de médecins de prévention du CNRS et des établissements d'enseignement supérieur a élaboré un guide pour l'évaluation des risques dans les unités de recherche et de service.

3.3.4 Publications

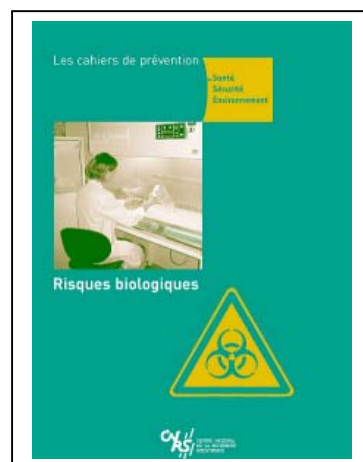
- ◆ Livret pour les nouveaux entrants : édition en anglais – 2 000 exemplaires.



- ◆ Cahiers de prévention :



« Equipements sous pression »
2000 exemplaires

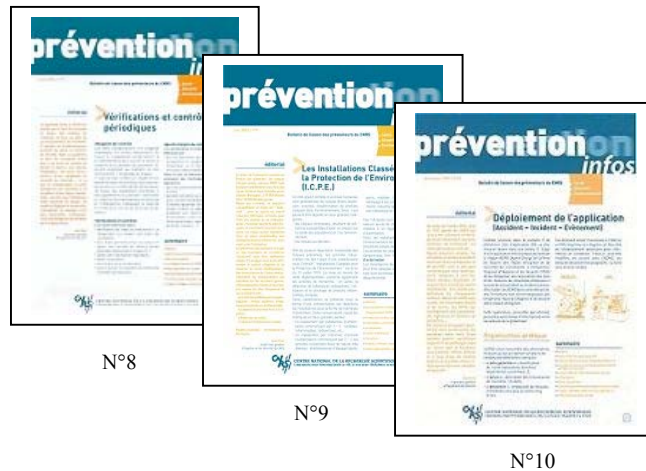


« Risques biologiques » :
2000 exemplaires

- ◆ Référentiel « Gestion des déchets » (en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, l'INSERM et l'INRA)



- ◆ Bulletin interne « Prévention infos » : 3 numéros - 8 pages - Tirage en 4000 exemplaires.



Les principaux thèmes traités ont été :

- Le déploiement de l'application A.I.E.,
- Les accidents de la vie courante,
- les installations classées pour la protection de l'environnement,
- l'intervention sur les peintures contenant du plomb,
- les vérifications et contrôles périodiques.

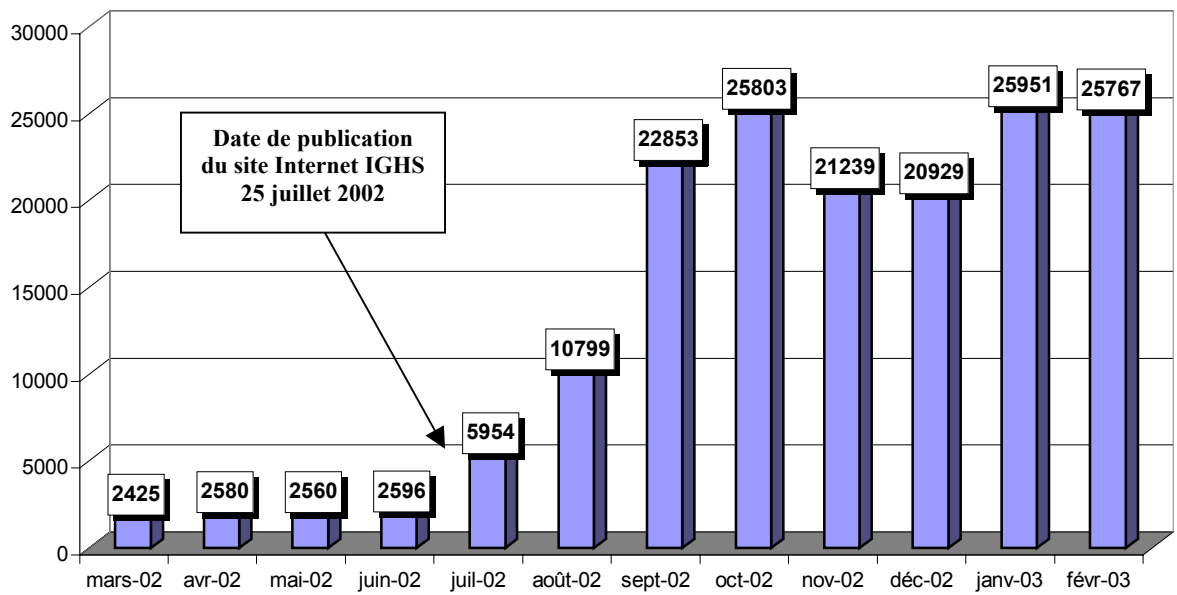
3.3.5. Sites Web

- ◆ Un développement notable du contenu des sites internet et intranet de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité a été réalisé.

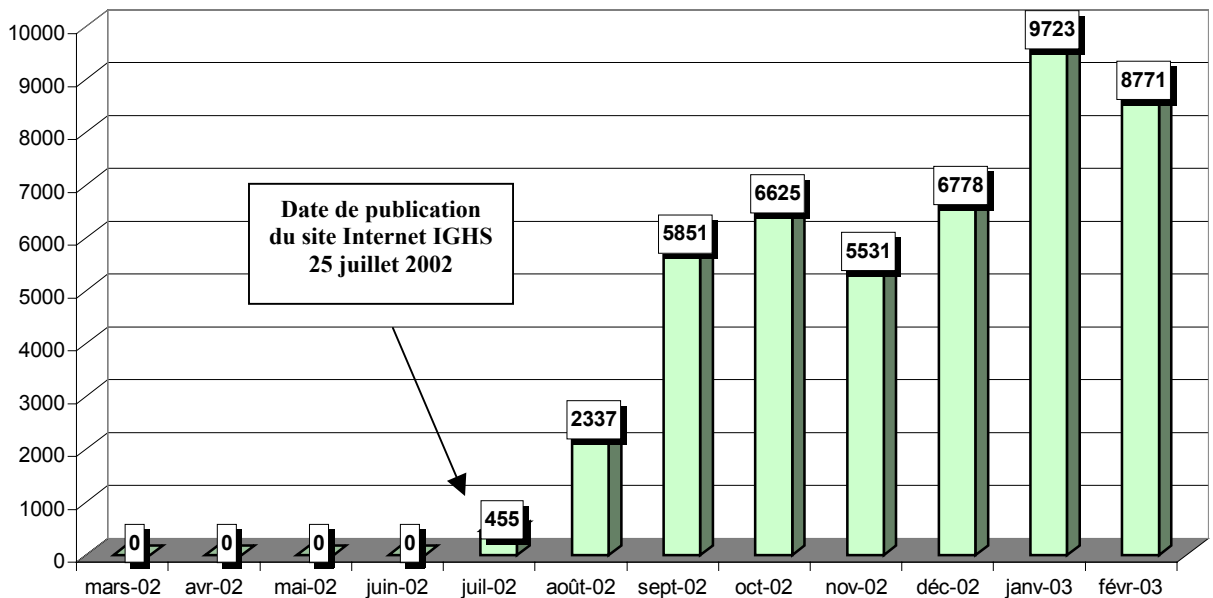


L'ensemble des publications réalisées par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité est mis en ligne. On y retrouve également les actualités et les outils de prévention mis à la disposition de tous les préventeurs du CNRS (procédures, plan de prévention, document unique d'évaluation des risques, comptes-rendus validés des CHS de délégation, documentation ...).

Nombre de pages consultées du site Internet de l'IGHS



Nombre de documents téléchargés du site Internet de l'IGHS



La publication des sites internet et intranet rénovés a permis d'augmenter de façon significative l'audience. Celle-ci a été multipliée par 8 par rapport à la période de référence. Des documents ont été téléchargés plus de **30 000 fois** au cours des 5 mois qui ont suivi la publication de ces nouveaux sites.

3.3.6. Renforcement des relations avec les partenaires

- ◆ **Mise en œuvre de la convention particulière** concernant l'hygiène et la sécurité dans les unités mixtes de recherche entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2002, **3 nouvelles conventions** particulières ont été signées avec les établissements d'enseignement supérieur.

Au total, 16 conventions particulières ont été signées et 9 conventions particulières sont en cours de négociation.

- ◆ **Elaboration d'une convention particulière relative à la sécurité entre le CNRS et le CEA**

Cette convention définit les rôles et les responsabilités en matière de sécurité pour ce qui concerne les activités exercées au sein des unités mixtes de recherches.

Plus complète que la convention-type CNRS-Universités, elle intègre également des dispositions relatives à la radioprotection, au contrôle des matières nucléaires, au transport des matières dangereuses, aux déchets, aux plans d'urgence et aux plans de prévention (décret du 20 février 1992 - intervention d'entreprises extérieures).

- ◆ **Elaboration d'un outil d'évaluation**

Dans le cadre des obligations réglementaires concernant la création du document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, un guide commun pour le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur. Ce guide, destiné aux directeurs d'unité et chefs de service a pour objectif de les aider dans leur démarche globale de prévention (évaluation des risques et programmation des actions de prévention). Il devrait permettre une homogénéisation des pratiques au sein des unités mixtes de recherche.



3.3.7. Développement du projet « retour d'expérience »

Rappelons que ce projet, initié en 1999 dans la délégation Languedoc-Roussillon, vise, en s'appuyant sur les réseaux des ACMO et des inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité à collecter, à analyser toutes les informations relatives aux accidents et incidents survenant dans les unités, dans le but d'agir localement et de faire connaître ces expériences à l'ensemble de l'établissement.

Au cours de cette année, l'ensemble des inspecteurs d'hygiène et de sécurité et certains ACMO ont été formés à l'utilisation du logiciel. Le déploiement de ce projet se poursuivra en 2003.

3.3.8. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité au CNRS

Cette fonction de contrôle n'est pratiquement pas assurée aujourd'hui. Les inspecteurs régionaux consacrent l'essentiel de leur temps à des missions de conseil, d'assistance, de coordination et de mise en œuvre d'actions, de formation notamment. L'inspection générale d'hygiène et de sécurité se situe dans une même logique.

Afin de clarifier la situation et d'assurer une réelle fonction de contrôle, la concertation avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a été poursuivie au cours de l'année 2002, en vue d'une mutualisation de l'inspection avec les établissements d'enseignement supérieur (rappelons que la Conférence des Présidents d'Université s'est prononcée en faveur d'une inspection mutualisée pour les établissements d'enseignement supérieur, rattachée à l'IGAENR).

3.3.9. Participation à diverses actions ou instances internes

Les inspecteurs généraux d'hygiène et de sécurité ont participé, en dehors des actions qu'ils ont mises en œuvre eux-mêmes à diverses instances ou actions de l'établissement. On peut citer notamment :

- Réunions des comités spéciaux d'hygiène et de sécurité (CSHS) de délégation ou d'institut national : 19 réunions,
- Formations régionales ou locales : formation des ACMO, des membres de CSHS, des nouveaux entrants : 15 participations,
- Enquêtes à la suite d'accidents ou incidents graves : 2 enquêtes
- Réunions mensuelles des délégués régionaux,
- Commission nationale des affaires sociales,
- Commission handicap,
- Commission paritaire des accidents du travail,
- Jurys de concours...

3.3.10. Participation à diverses actions ou instances externes

Les inspecteurs d'hygiène et de sécurité ont participé à diverses instances extérieures au CNRS :

On peut citer parmi ces participations, des activités :

- De formation (Université Paris 5, Université Paris 7, Université Paris 11, Université de Rennes 1, Institut Curie, ACMO des Académies),
- Dans des associations professionnelles (Association pour le Développement de l'Hygiène et la Sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,...),
- De participation à divers conseils ou commissions (CIINB),
- De participation à diverses réunions ministérielles (Education Nationale, Travail) ou inter-EPST....

4 - Structure hygiène et sécurité au niveau régional

4.1. Les instances de concertation

Les **Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité (CSHS)** constitués au niveau des délégations et des instituts nationaux sont actuellement au nombre de **18**.(annexe jointe). Il est à noter la création du CSHS de Normandie en cours d'année. Pour l'ensemble des délégations **26 réunions** ont été tenues en 2002. Malgré un léger accroissement du nombre de réunions vis à vis de l'année précédente, il est à déplorer le nombre insuffisant de délégations (**7**) ayant réuni 2 fois ou plus leur comité.

On constate par contre un accroissement constant d'année en année de la participation des inspecteurs régionaux du CNRS aux CHS d'établissements (93 réunions) et d'unités (113 réunions).

Les sujets récurrents suivants sont traités au cours de ces réunions :

- bilans d'activité de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité et des médecins de prévention
- programmation et bilan des actions de formations réalisées
- programmation et bilan des travaux de sécurité concernant le bâtiment ou les équipements de travail
- analyse et accidents et incidents
- informations sur les objectifs et les actions nationales.

En plus de ces sujets, d'autres thèmes ont été traités cette année :

- le travail isolé
- la gestion des déchets
- l'évaluation des risques
- l'élaboration de consignes

4.2. Organisation des services hygiène et sécurité régionaux

Le réseau est composé de 19 inspecteurs régionaux, 2 inspecteurs adjoints et 2 inspecteurs d'institut.

Les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité sont rattachés administrativement aux délégués régionaux (à l'exception de la délégation Aquitaine-Poitou-Charentes) ou aux directeurs des instituts pour l'INSU et l'IN2P3.

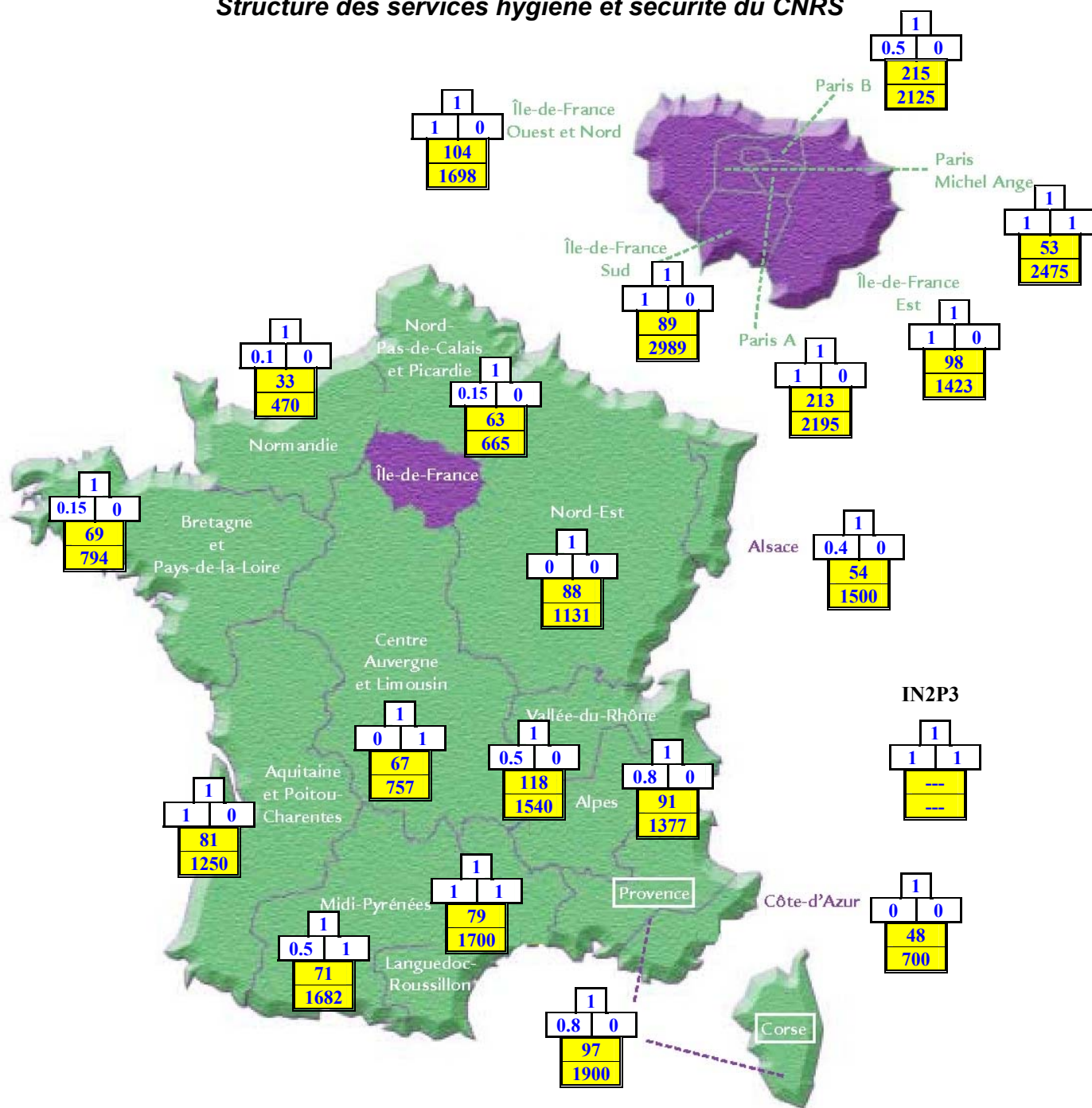
Des différences importantes existent dans la composition des services d'hygiène et de sécurité de régions. L'inspecteur peut être seul ou encadrer une à deux personnes : adjoint, assistant technique ou secrétaire .

L'année a été marquée par un renforcement des services régionaux.

Trois ingénieurs ont été recrutés, un pour venir en renfort à l'inspecteur en place, un sur un poste libéré et le troisième à la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie, poste précédemment assuré par l'inspecteur couvrant trois régions (Bretagne et Pays de Loire, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Normandie).

L'effectif de trois services a augmenté par l'embauche d'un assistant ou d'une secrétaire.

Structure des services hygiène et sécurité du CNRS



IRHS	
Secrétaire	Adjoint/ass.
Unités	
Effectif	

Structure globale CNRS

19	
11.9	5
1658	
28267	

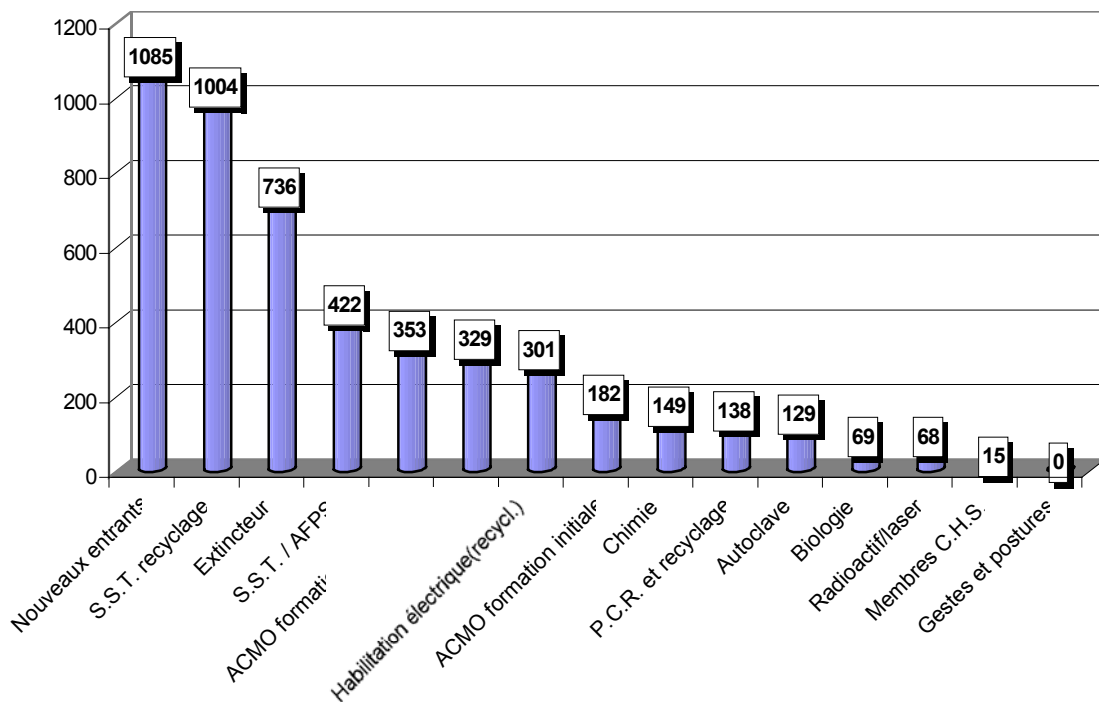
4.3. Actions régionales

4.3.1. Actions régionales de formation

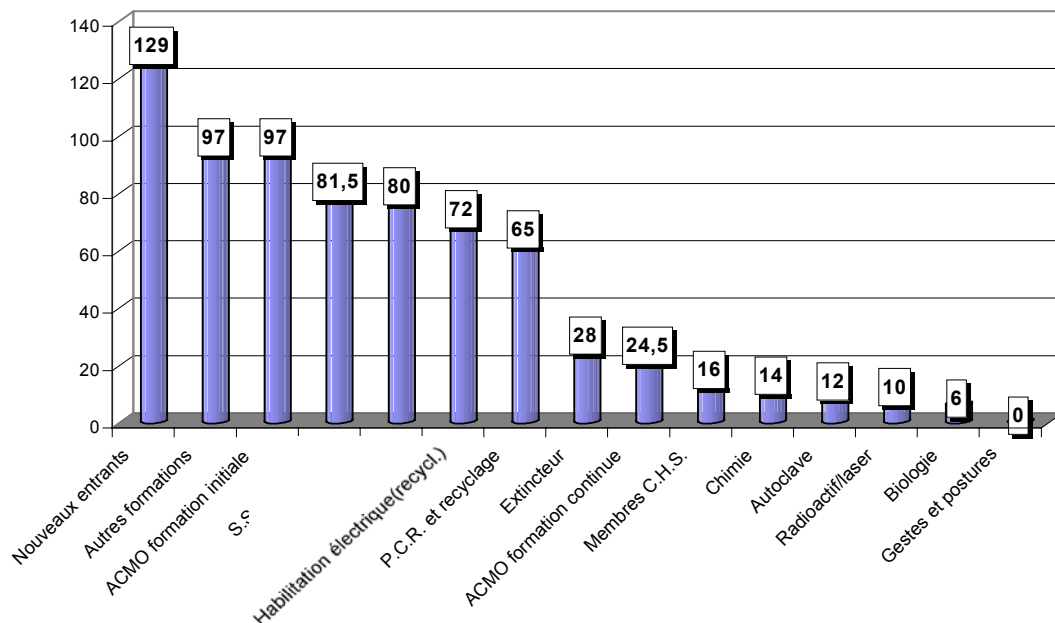
Ces formations sont dispensées en région par l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité en fonction des obligations réglementaires et des besoins identifiés des personnels (Annexe jointe).

394 stages ont été organisés (250 en 2001) , **correspondant à 632 jours de formation pour 4980 personnes**. Le nombre de personnes formées continue de progresser soit **26% de plus** comparé à l'année précédente.

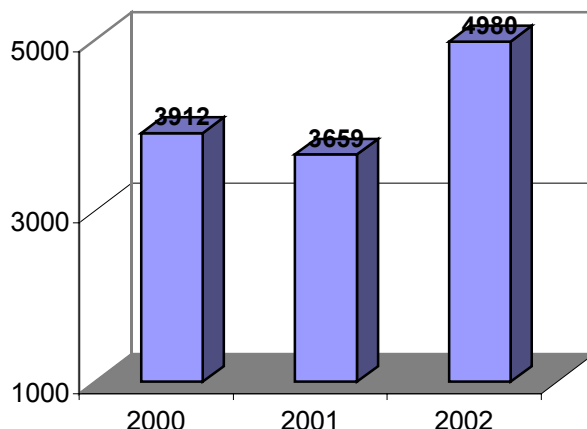
Nombre de personnes ayant participé aux formations régionales 2002 par type de formation



Nombre de jours de formations régionales 2002 par type de formation



Evolution du nombre de personnes formées en hygiène et sécurité au CNRS pour l'année 2002



Les formations dispensées portent sur :

- ◆ **les rôles et missions, les méthodes et outils pour les préventeurs** (ACMO, membres de CHS, personnes compétentes en radioactivité, secouristes).
A noter qu'au cours de l'année 2002, 18 formations initiales ACMO ont été dispensées, complétées par 17 sessions de formation continue sur différents thèmes.
- ◆ **les risques rencontrés, leur évaluation et leur prévention** à l'arrivée des agents au CNRS et au cours de leur carrière (manipulation des extincteurs, les risques professionnels, risques chimiques, biologiques radioactifs, lasers...).
- ◆ **Des formations peuvent conduire à la délivrance d'une habilitation** (habilitation électrique, conduite d'autoclave, personne compétente en radioprotection,...).
- ◆ **Les données relatives aux formations sont contrastées :**

Certaines formations sont bien identifiées dans la durée et le contenu (ACMO, membres de CHS, formation SST) ; d'autres sont en raison des choix régionaux ou locaux, du public cible, des partenaires, très variables dans la durée et le contenu.

Les formations des membres de CSHS et des ACMO sont de plus en plus souvent organisées conjointement avec les partenaires des établissements d'enseignement supérieur. Elles sont parfois organisées en inter-délégations (délégations Ile de France notamment). Ces regroupements offrent l'avantage d'un mixage des réseaux et la possibilité de proposer des formations plus fréquentes.

Les formations aux nouveaux entrants, élargies aux stagiaires et d'une manière générale, à toute personne souhaitant y assister, sont généralement dispensées en délégation et complétées par l'ACMO sur site. Elles peuvent être organisées par l'établissement d'hébergement tel est le cas pour les Instituts Pasteur, Curie, le CEA...

Les formations gestes et postures sont difficiles à mettre en place. Lorsqu'elles sont programmées, elles sont ensuite généralement annulées, par manque de participant.

4.3.2. Les visites d'unités, audits, expertises, assistance

Les visites des unités (visites systématiques, pour avis et conseil, pour diagnostic, pour réaliser une mesure, à la suite d'accidents de service ou d'incidents..) réalisées par les inspecteurs d'hygiène et de sécurité ont pour but d'évaluer les risques et de proposer, avec le concours des ACMO , d'autres spécialistes (médecin de prévention, responsable des services techniques, personne compétente en radioprotection..) et parfois la direction (chef d'équipe, directeur d'unité, délégué régional) des actions : aménagement des locaux, information sur les bonnes pratiques de sécurité, formation du personnel.

Au cours de l'année 2002 , de nombreuses visites (au minimum 428 , 204 comptes rendus écrits de visite) ont été réalisées de durée différente suivant les objectifs.

Quelques exemples :

- ◆ 161 visites systématiques des unités de recherche, service ou bâtiments,
- ◆ 82 pour donner un avis sur les dossiers hygiène et de sécurité (CIREA , OGM, rapport d'évaluation...)
- ◆ 82 après création d'une unité ou son renouvellement,
- ◆ 50 avis sur des problèmes de bâtiments,
- ◆ 38 enquêtes après accident ou incident,
- ◆ 34 diagnostics.
- ◆ 34 mesures,
- ◆ 28 aménagements de poste,

Sur un campus CNRS, les visites sont difficilement comptabilisables, car l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité sur le site est amené à répondre en permanence à des urgences ou à donner des conseils ou avis qui ne font pas nécessairement l'objet d'un compte rendu écrit.

On constate cette année une augmentation importante des visites réalisées à la demande de directeur lors de la création ou du renouvellement de l'unité.

La formation et les visites constituent les activités principales des inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité.

4.3.3. Participation aux travaux immobiliers

A l'exception d'une ou deux délégations tous les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité participent aux travaux immobiliers.

Cette participation peut-être très variable en fonction de la délégation (diagnostics et avis sur les travaux, élaboration du cahier des charges, ouverture des plis pour les marchés, réalisation de plans de prévention...) et correspond à un minimum de **246** réunions de travail.

Dans trois délégations les inspecteurs d'hygiène et de sécurité assurent le suivi total des affaires immobilières.

4.3.4. Animation du réseau des ACMO

Les formations initiales de 6 jours pour les ACMO nouvellement nommés, organisées et animées par les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité doivent être complétées par des réunions afin de permettre une réactualisation de leurs connaissances techniques et réglementaires et de les aider à accomplir leurs missions.

16 délégations ont organisé au cours de l'année 2002 des réunions de coordination pour les ACMO au lieu de 11 l'année précédente.

Au total 33 réunions ont eu lieu avec 738 participants et correspondent à 28 jours d'information.

La durée de ces réunions est variable.

La présentation du logiciel « retour d'expériences », traitée par 7 délégations, a été le thème principal de 2001 de ces réunions de travail.

4.3.5. Avis sur les rapports d'hygiène et de sécurité du Directeur

Le rapport sur l'état de la sécurité des unités, produit par le directeur d'unité et visé par l'inspecteur d'hygiène et de sécurité, a été réintroduit avec l'intervention des comités d'évaluation créés par décision du Directeur Général du 18 juin 1999.

Dans le cadre de la contractualisation, la production de ce rapport est maintenant exigé par le CNRS pour toute demande d'association avec le CNRS, d'une unité de recherche.

Le nombre de rapports transmis aux inspecteurs d'hygiène et de sécurité a très nettement augmenté cette année.

176 rapports, au lieu de 58 en 2001 et de 93 en 2000, ont fait l'objet d'un avis écrit des inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité.

4.3.6. Relations avec les partenaires

Lorsqu'un homologue est présent dans un établissement partenaire des actions communes sont généralement mises en place. Ce sont des visites, des formations communes et la participation aux instances consultatives.

3 nouvelles conventions particulières concernant l'hygiène et la sécurité dans les unités mixtes de recherche entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur ont été signées en 2002 (universités Paris VII, Orléans et Clermont Ferrand), ce qui porte à **16** le nombre total de conventions signées. **9** conventions sont en cours de négociation.

4.3.7. Enquêtes après accidents

Les enquêtes après un accident sont réalisées soit par l'ACMO, soit par le médecin et/ou l'inspecteur régional d'hygiène et de sécurité accompagnés de l'ACMO.

L'obstacle majeur reste le délai important entre l'accident et l'information.

L'application du logiciel AÏE par les ACMO devrait pouvoir améliorer le retour d'informations sur les causes des accidents dans les unités et services.

Cette année a été marquée essentiellement par une information faite de ce logiciel en région par les inspecteurs régionaux. Deux délégations ont commencé sa mise en œuvre.

4.3.8. Autres activités

Les Inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité participent à de nombreuses réunions internes à la délégation (chefs de service, commission handicap..) mais également à des réunions de travail avec les ACMO, leurs homologues d'autres délégations (réunion des IRHS Ile de France..) et d'établissements partenaires afin de concevoir :

- des documents : livret d'accueil au poste de travail, règlement intérieur, consignes.
- d'organiser des formations.

Ils sont également sollicités :

- comme intervenants de formations organisées par leurs partenaires ou dispensées aux étudiants d'universités ou d'écoles,
- comme experts à des réunions de spécialistes : (avec le laboratoire national d'essai pour les postes de sécurité microbiologique, commission CIREA pour la radioactivité..).

Nombreux, sont ceux qui ont participé en 2002 aux groupes de travail initiés par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité sur :

- le canevas, du document unique sur l'évaluation des risques, proposé aux directeurs,
- la nouvelle instruction d'hygiène et de sécurité du CNRS,
- les cahiers de prévention,
- la rédaction d'articles pour le journal *Prévention Infos*,

Deux inspecteurs régionaux font partie du comité de rédaction du journal.

Un certain nombre participe à des réunions d'échange entre spécialistes du même domaine mais appartenant à des organismes différents, publics (ADHYS : Association pour le Développement de l'Hygiène et la Sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche,...) ou privés (SITELESC : Syndicat des Industries de Tubes Electroniques et Semiconducteurs,...).

5 - Structure hygiène et sécurité au niveau local

5.1. Les instances de concertations

Les **comités spéciaux d'hygiène et de sécurité d'unité** sont créés par les directeurs d'unité lorsque la nature et l'importance des risques ou des effectifs le justifient.

Ils sont au nombre de **91** et **138** réunions ont été tenues en 2002.

Lorsqu'il n'existe pas de comité spécial d'unité les problèmes de sécurité doivent être traités lors du conseil de laboratoire. En 2002, 16 réunions de conseil de laboratoire ont en effet traité de l'hygiène et de la sécurité.

5.2. Les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des Règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

Actuellement le réseau des ACMO est composé de 1118 agents nommés ou désignés par le directeur.

853 ACMO ont suivi la formation initiale de 6 jours dispensée en région.

En 2002, 131 ACMO ont été nouvellement désignés et **129** ont suivi la formation initiale.

Les agents nouvellement nommés viennent en remplacement d'un ACMO parti ou démissionnaire (25%), soit en renforcement d'un ACMO dans une unité importante (13%) ou dans une unité non pourvue ou nouvelle (48%).

Malgré un turn-over important **le réseau ACMO continue à augmenter** régulièrement (de 9% entre 2000/2001 et **de 13% entre 2001/2002**).

Suite à ce renouvellement important, malgré les formations initiales régulièrement organisées en région par l'IRHS, le pourcentage d'ACMO formés reste stationnaire : 76,5%.

Dans la majorité des délégations le pourcentage d'ACMO formé est important (environ 80-90%).

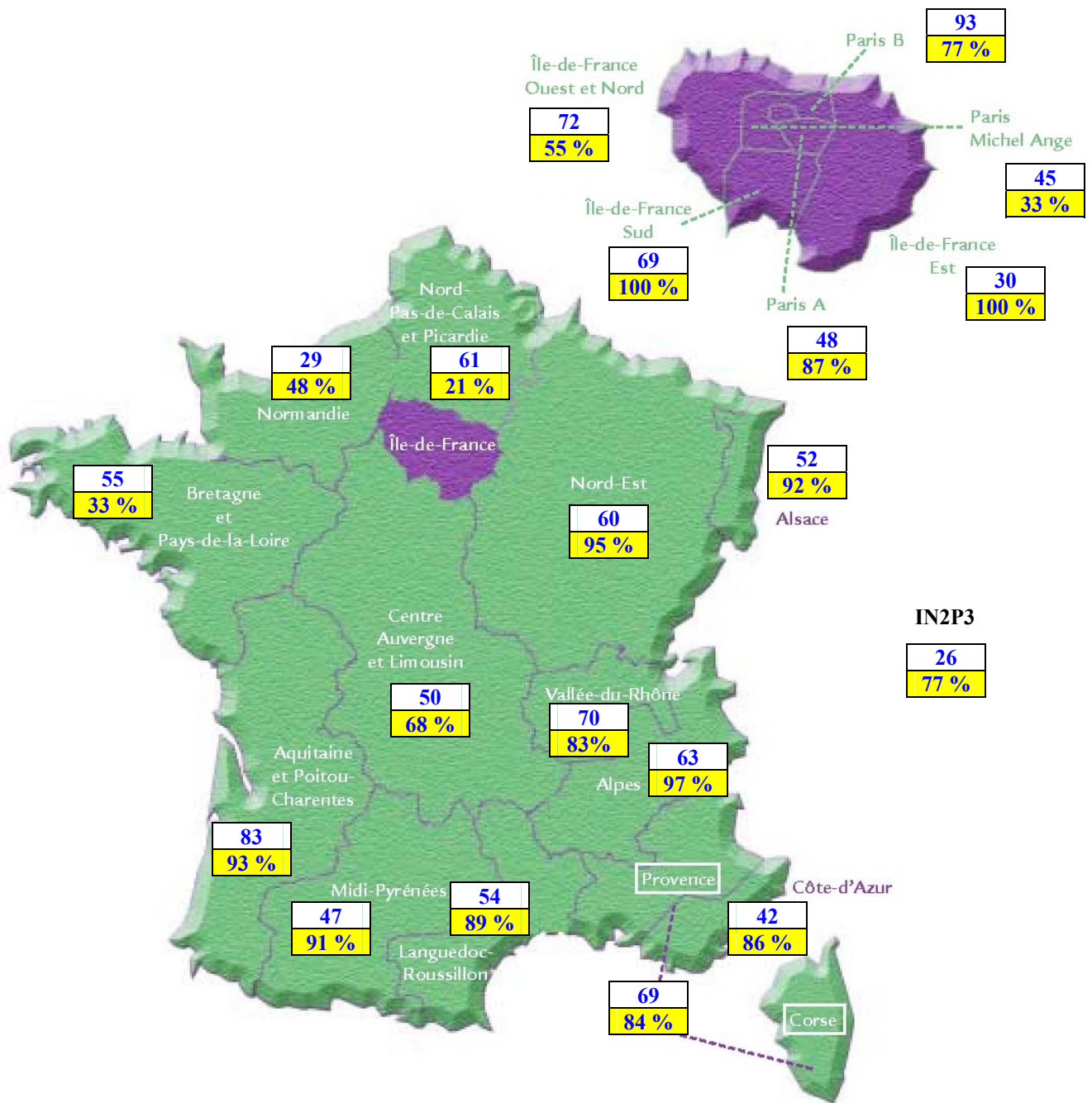
Il est à noter le pourcentage faible pour les délégations : Bretagne, Normandie, Nord Pas-de-Calais pour lesquelles les premières conventions en hygiène et sécurité signées avec les partenaires universitaires indiquaient que la fonction des ACMO devait être assurée par l'établissement d'hébergement.

Ces établissements commencent seulement à mettre en place ces formations.

La situation devrait rapidement s'améliorer.

Le pourcentage également faible pour la délégation Ile de France Ouest et Nord s'explique par le taux élevé d'ACMO désignés en 2002.

Répartition des Agents Chargés de la Mise en Œuvre des Règles d'hygiène et de sécurité nommés et formés



Nombre d'acmos nommés
% d'acmos formés

ACMO CNRS	Evolution 2001/2002
1118	+ 13 % (990)
76 % (853)	+ 11 % (767)

3^{ème} partie

Les projets en développement et les objectifs pour 2003

6 – Les objectifs nationaux

6.1. Mise en place d'une réelle fonction de contrôle

Compte tenu des positions prises par le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et de la Conférence des présidents d'université³, le CNRS adhérera à cette mutualisation de la fonction de contrôle (après avis du comité technique paritaire et délibération du conseil d'administration). Il dégagera deux postes d'ingénieurs de recherche (un en 2003 et un en 2004) et les rattachera à l'IGAENR.

6.2. Réorganisation de la fonction hygiène et sécurité

Les inspecteurs régionaux d'hygiène et de sécurité seront renommés « ingénieurs régionaux d'hygiène et de sécurité » et l'inspecteur général d'hygiène et de sécurité deviendra le « coordonnateur national d'hygiène et de sécurité ».

Une instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité sera soumise à l'avis du comité d'hygiène et de sécurité et du comité technique paritaire.

6.3. Mise en place d'une démarche d'évaluation des risques et de programmation des actions de prévention au niveau des unités et services

Dans le cadre des obligations réglementaires et notamment du décret du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, une démarche globale de prévention sera systématiquement demandée aux directeurs d'unité et chefs de service. Cette démarche, s'appuyant sur le document - guide élaboré en 2002, comportera un inventaire des risques identifiés, une évaluation a priori des risques et une programmation des actions de prévention.

³ La CPU s'est prononcée en faveur d'une inspection mutualisée entre les établissements, rattachée à l'IGAENR (lettre à la DPATE du 19 avril 2001) et le ministère a décidé de mettre en place ce corps d'inspection en affectant 9 postes d'ingénieurs de recherches (3 en 2003, 3 en 2004 et 3 en 2005).

6.4. Renforcement et clarification des relations avec les établissements partenaires

6.4.1. Poursuite de la mise en œuvre des conventions particulières d'hygiène et de sécurité avec les partenaires de l'enseignement supérieur.

6.4.2. Signature avec le CEA de la convention relative à la sécurité

6.4.3. Projets communs

◆ **Mise en place d'une démarche commune de prévention dans les unités mixtes**

Dans le cadre de la mise en place du document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, une démarche commune, s'appuyant sur le guide réalisé en 2002, sera proposée aux directeurs des unités mixtes de recherche.

◆ **Formations nationales communes**

L'ouverture réciproque des formations nationales organisées respectivement par le CNRS et par la DPATE (Ministère de l'éducation nationale) sera poursuivie.

6.5. Poursuite des activités en réseau (IRHS, ACMO, médecins de prévention..)

6.5.1. « Prévention infos »

3 numéros du bulletin interne « Prévention infos » (8 pages) seront réalisés et tirés à 4000 exemplaires.

6.5.2. « Cahiers de prévention »

Des « cahiers de prévention » seront publiés sur les thèmes suivants :

- risques radioactifs,
- manutention.

6.6. Développement des sites internet et intranet de l'IGHS

Le développement des sites internet et intranet de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité sera poursuivi.

6.7. Projet « retour d'expérience » :

Le projet « Retour d'expérience » sera déployé sur l'ensemble des délégations régionales et la base de données nationale sera mise en place.

La concertation avec les partenaires sera poursuivie afin de favoriser l'échange d'informations relatives aux accidents et incidents.

6.8. Formations nationales

Les formations nationales suivantes seront mises en œuvre :

6.8.1. Pour les inspecteurs (ou ingénieurs) d'hygiène et de sécurité :

- une formation sur les risques majeurs et la gestion de crise,
- un séminaire commun avec les médecins de prévention sur le thème de l'évaluation,
- des échanges d'expérience sur divers thèmes,
- une formation d'adaptation à l'emploi d'ingénieur d'hygiène et de sécurité (organisée par le ministère),

6.8.2. Pour les réseaux de préventeurs (IRHS, ACMO, médecins) ⁴:

- prévention du risque biologique (organisation CNRS, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale).

6.8.3. Pour les agents / Thèmes particuliers

- utilisateurs de laboratoires confinés L3,
- gestion des déchets.

6.9. Outils de formation

Les modules de formation des ACMO seront actualisés et adaptés pour l'enseignement supérieur (démarrage du projet).

6.10. Mise en œuvre de la réglementation relative au transport des matières dangereuses

L'inspection générale (ou la coordination nationale) d'hygiène et de sécurité interviendra dans les délégations pour mettre en place les dispositions relatives au transport des matières dangereuses prescrites par la réglementation.

6.11. Nouvelle instruction générale relative à l'hygiène et la sécurité au CNRS

Une nouvelle instruction générale prenant notamment en compte, le partenariat, l'évaluation des unités et le renforcement de la fonction de contrôle sera publiée après avis du comité d'hygiène et de sécurité et du comité technique paritaire.

6.12. Campagne de prévention sur les accidents de trajet

Mise en place d'un groupe de réflexion au niveau du CHS national.

⁴ Diverses formations complémentaires (prévention du risque chimique, personne compétente en radioprotection,...) sont proposées dans le cadre de CNRS-Formation.

7 – Les objectifs régionaux

7.1. Les objectifs nationaux déclinés en région

7.1.1. Poursuite des objectifs des années précédentes :

- **réunions régulières des CSHS de régions**
- **Consolidation du réseau des ACMO**

En complément de la formation initiale, une réunion pour tous les ACMO d'une délégation, sera programmée annuellement où une information sera faite des actions nationales : le retour d'expérience, le document unique, le référentiel déchets.

- **Renforcement des relations avec les partenaires**

Le travail commun entre les inspecteurs du CNRS et leurs homologues universitaires pour l'organisation de formations sera poursuivi ainsi que le travail préparatoire à l'élaboration puis à la mise en œuvre des conventions particulières d'hygiène et de sécurité.

- **Mise en œuvre du logiciel retour d'expérience**

.L'information sur ce logiciel devra être terminée et son développement s'amplifier en 2003.

7.1.2. Mise en œuvre de l'évaluation des risques par les unités

La diffusion du canevas du document unique dans les laboratoires sera précédée d'une information aux directeurs d'unité, aux ACMO et aux membres de CHS.

7.1.3. Mise en œuvre de la réglementation ADR pour le transport de matières dangereuses

Un diagnostic, réalisé par l'inspection générale d'hygiène et de sécurité, permettra la mise en place des dispositions réglementaires dans les délégations concernées.

7.2. Autres objectifs régionaux spécifiques à une délégation

A titre d'exemple, parmi les objectifs régionaux spécifiques, on relève :

- ◆ poursuite de la mise en conformité des bâtiments (électrique, incendie, ascenseur..),
- ◆ gestion des déchets,
- ◆ organisation de formations spécifiques sur site,
- ◆ création d'une base de données pour la gestion des unités en hygiène et sécurité,
- ◆ développement des sites web régionaux,
- ◆ démarche qualité
- ◆ réalisation d'une charte environnement..



ANNEXES

Liste des annexes

- 1. Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité**
- 2. Comités Spéciaux d'Hygiène et de Sécurité**
- 3. Formations régionales 2002**
- 4. Crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité – Répartition par délégation**
- 5. Réunion des CHS et des C.L. dans les délégations du CNRS**

Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

N°	DELEGATIONS	NOMBRE D'ACMO* NOMMES		NOMBRE D'ACMO* FORMES	
		en 2001	TOTAL	en 2001	TOTAL
1	PARIS A	4	48	8	42
2	PARIS B	6	93	6	72
3	IDF EST	4	30	4	30
4	IDF SUD	0	69	0	69
5	IDF OUEST ET NORD	15	72	9	40
6	NORD EST	6	60	8	57
7	RHÔNE-ALPES (Vallée du Rhône)	6	70	9	58
8	CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN	11	50	10	34
10	ALSACE	14	52	13	48
11	RHÔNE-ALPES (Alpes)	7	63	12	61
12	PROVENCE	15	69	4	58
13	LANGUEDOC-ROUSSILLON	6	54	6	48
14	MIDI-PYRENEES	6	47	0	43
15	AQUITAINE POITOU-CHARENTES	9	83	27	77
16	PARIS MICHEL ANGE	4	45	4	15
17	BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE	9	55	1	18
18	NORD PAS DE CALAIS ET PICARDIE	0	61	0	13
19	NORMANDIE	2	29	2	14
20	COTE D'AZUR	6	42	2	36
	IN2P3	1	26	4	20
	TOTAL	131	1118	129	853

* ACMO de l'ensemble des unités : UPR, UMR, USR, UPRESA, URA

COMITES SPECIAUX D'HYGIENE ET DE SECURITE DES DELEGATIONS ET DES UNITES

N°	DELEGATIONS	C.H.S.* DES DELEGATIONS		C.H.S.* DES UNITES	
		EXISTENCE	REUNIONS EN 2002	NOMBRE	REUNIONS EN 2002
1	PARIS A	oui	1	1	1
2	PARIS B	oui	0	4	8
3	IDF EST	oui	1	3	1
4	IDF SUD	non	0*	6	10
5	IDF OUEST ET NORD	oui	1	2	2
6	NORD EST	oui	1	8	7
7	RHONE-ALPES (Site Vallée du Rhône)	oui	2	4	6
8	CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN	oui	2	5	9
10	ALSACE	oui	2	5	6
11	RHONE-ALPES (Site Alpes)	oui	1	9	9
12	PROVENCE	oui	1	6	6
13	LANGUEDOC-ROUSSILLON	oui	2	6	6
14	MIDI-PYRENEES	oui	1	8	20
15	AQUITAINE POITOU-CHARENTES	oui	1	4	5
16	PARIS MICHEL ANGE	non	0	1	2
17	BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE	oui	3	2	4
18	NORD PAS DE CALAIS ET PICARDIE	oui	2	2	4
19	NORMANDIE	oui	1	0	0
20	COTE D'AZUR	oui	1	3	5
	IN2P3	oui	2	12	27
	TOTAL	18	25	91	138

*C.H.S. : réunion de préparation pour sa création

FORMATIONS REGIONALES 2002

	Delegations	Nouveaux entrants	ACMO formation initiale	ACMO formation continue	C.H.S.	S.S.T. / AFPS	S.S.T. recyclage	Extincteur	Hab. électrique (recyclage)	Autoclave	P.C.R. et recyclage	Gestes et postures	Chimie	Biologie	Radioactif / Lasers	Autres formations
IN2P3	1/ 30mn/ ?p		2 / 3j /41p	1/ 5 j / 1p						5/13j/25p						
1	1/1j/22p	1/6j/6p			1/1j/12p		1/1j/12p									
2	14/ 10j / ?	1/ 3j/ 6p			1/2j/12p	3/ 3j / 30p		5/ 3j/ 37p	3/1,5j/38p							
3	2/ 4j / 50p	1/ 6j / 4p	3/ 0,5j/28p		2/ 4j / 20p	3/ 6j / 49p	2/ 2j / 32p	1/ 2j / 10p								
4					3/ 6j/ 27p	10/10j/105	4/ 2j/ 70p	3/ 7j / 30p	4/ 4j / 40p			1/ 1j/ 6p		1/1j/12p	2/ 5j/ 10p	
5	1/ 2j/ 74p	1/ 6j/ 19p	1/0,5j/ 41p		3/ 6j/ 26p	6/ 6j / 48p	1/0,5j/ 15p	9/18j/79p						1/1j/13p		
6		1/ 6j / 22p	1/ 2j/ 8p		2/ 4j / 27p	7/3,5j/73p	2/1,5j /21p	2/ 4j / 13p	1/1j/ 1p	2/ 11j/ 2p		2/ 2j/ 23p		2/6j/11p	6/27j/27p	
7	11/6j/24,5p	2/11j /9p	1/6j/16p		4/10j/38p	3/1,5j/32p	2/0,5j /30p	3/4,5j/27p	1/0,5j / 9p	3/13j/43p		1/3j/14p		1/1,5h/15p	1/1h/20p	
8	1/0,5j/45p	2/6j/11p	1/05j/7p		1/2j/12p	6/6j/72p	3/1,5j /43p	2/3j/23p			annulé				2/15j/9p	
10	1/30mn/93p	1/6j / 13p	1/1j/22p	1/5j/13p	3/6j /33p	5/7,5j/104p	8/4j/99p	2/5j/14p	2/1j/17p	1/7j/11p				2/2j/17p	2/4j/8p	
11	1/20mn/56p	2/11j /21p			2/4j/23p	16/11j/188p	4/2j /46p	2/4j/26p		1/11j/13p		2/2j/26p				
12	1/2j/150p	1/6j /4p	2/5,5j/34p			8/4j/90p	4/2j/60p	2/4j/21p		1/6j/4p						
13	1/1j/60p	1/6j / 13p	1/1j/46p		2/10j / 24p	2/4j/22p	2j / 44p			2/4j/30p			1/2j/29p			
14	4/2j/110p				3/6j/24p	13/6j/98p	9/4,5j/126	6/3,5j/8p							2/12,5j/121p	
15	3/?/150p	2/12j/28p	2/1,5j/70p		4/8j/73p	3/1,5j/26p	3/1,5j/36p	3/5j/8p	1/2j / 7p						1/1j/30p	
16		1/6j/4p			1/2j/12p	5/5j/28p	3/1,5j/44p	2/4j/3p								
17	1/1h/ ?p															
18					4/4j/37p		1/0,5j/26p									
19	1/2h / 10p	1/6j/9p		1/6j/1p		1/1j/2p		1/2j/1p				1/6j/80p			2/11j/2p	
20	1/20mn/30p	1/6j/16p	2/3j / 40p		3/7,5j/34p	4/4j /37p	8/4j/88p	1/3j/1p	2/2j/17p	1/ ?/10p			1/4j/40p		6/19,5j/95p	
Total S.	45 Ses.	18 Ses.	17 Ses.	3 Ses.	38 Ses.	105 Ses.	54 Ses.	44 Ses.	14 Ses.	16 Ses.		7 Ses.	2 Ses.	7 Ses.	24 Ses.	
Total J.	129 jours	97 jours	24,5jours	16 jours	81,5jours	80 jours	28 jours	72 jours	12 jours	65 jours		14 jours	6 jours	10 jours	97 jours	
Total P.	1085 pers.	182 pers.	353 pers.	15 pers.	422pers.	1004 pers.	736 pers.	301pers.	129 pers.	138 pers.		149 pers.	69 pers.	68 pers.	329 pers.	

Total 2002

394 Sessions

632 Jours

4980 Participants

Total S : Nombre total de sessions de formation

Total J : Durée totale des sessions

Total P : Nombre total de participants

LEGENDE

1/1j/22p

Signification : 1 session d'une durée de 1 jour avec 22 participants

Notifications 2002 et Programmation 2003 des crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité

Libellés des opérations	Montants en euros	
	2002	2003
Rénovation et mise en conformité des installations électriques	2 081 688	1 310 661
Sécurité incendie (détections, alarmes, issues de secours, ...)	622 986	241 510
Réfection et mise en sécurité des toitures	158 029	457 421
Mise en conformité des sorbonnes	129 293	292 040
Mise en conformité des ascenseurs et monte-charges	112 778	102 800
Protection garde-corps	107 746	124 900
Stockage des produits dangereux	73 587	89 455
Divers (accès, réseau gaz, amiante, traitements effluents)	117 313	193 430
TOTAL	3 403 420	2 842 217

Réunions des C.H.S. et des C.L. dans les Délégations du C.N.R.S.

Délégation	CHS de Région		CHS d'Établissement			CHS d'Unités			Conseils de Laboratoires		
Délégation	CHS	Nb de Réunions	Nb de CHS	Nbre de Réunions	Particip. de l'IRHS	Nb de CHS	Nbre de Réunions	Particip. de l'IRHS	Nb de CL	Nbre de Réunions	Particip. de l'IRHS
IN2P3	Oui	2	0			12	27	52 %	0	--	--
1	Oui	1	3	5	100 %	1	1	100 %	--	--	--
2	Oui	0	3	14	29 %	4	8	100 %	1	1	0 %
3	Oui	1	4	7	29 %	3	1	100 %	2	2	0 %
4	Non	0	1	2	100 %	6	10	70 %	1	2	0 %
5	Oui	1	3	6	50 %	2	2	100 %	1	1	100 %
6	Oui	1	8	16	13 %	8	7	100 %	1	2	0 %
7	Oui	2	4	11	73 %	4	6	83 %	0	--	--
8	Oui	2 *	8	5	80 %	5	9	89 %	5	6	100 %
10	Oui	2	2	4	100 %	5	6	100 %	0	--	--
11	Oui	1	5	9	56 %	9	9	100 %	0	--	--
12	Oui	1	4	5	60 %	6	6	50 %	--	--	--
13	Oui	2	6	4	100 %	6	6	100 %	--	--	--
14	Oui	1	0	1	100 %	8	20	100 %	--	--	--
15	Oui	1	3	2	100 %	4	5	80 %	2	2	100 %
16	Non	0	7	24	100 %	1	2	100 %	--	--	--
17	Oui	3	4	9	22 %	2	4	50 %	--	--	--
18	Oui	0	2	6	100 %	2	4	75 %	--	--	--
19	Oui	1	5	6	67 %	--	--	--	--	--	--
20	Oui	1	5	8	100 %	3	5	100 %	0	--	--
Total	18 / 20	23	77	144	65 %	91	138	82 %	13	16	56 %

* Plus un groupe de travail